

Rapport de Responsabilité Sociétale de la COMINAK

Édition 2020-2021









Les acronymes et les principaux termes techniques sont définis en pages 48 et 49 du présent rapport.



SOMMAIRE

Message du Directeur Général.....	4
Présentation de la compagnie et de l'environnement de travail.....	6
 Éthique professionnelle	10
 Droits de l'Homme	12
 Santé - Sécurité - Radioprotection	17
 Environnement	26
 Performance sociétale	34
 Engagement des parties prenantes	43
Glossaire et abréviations.....	48



MESSAGE DU
DIRECTEUR GÉNÉRAL

Mahaman Sani ABDOULAYE

Les années 2020 et 2021 ont été rythmées par l'arrêt des activités minières de la COMINAK intervenu le 31 mars 2021, arrêt acté lors du Conseil d'Administration du 23 octobre 2019.

Je tiens à saluer ici le travail accompli ainsi que la mobilisation de tous les salariés et sous-traitants qui ont œuvré jusqu'au dernier jour pour assurer le dernier tir et le dernier enfûtage en toute sécurité. Après 47 ans d'existence depuis sa création en juin 1974, la COMINAK aura extrait près de 76 000 tonnes d'uranium.

Dès le 1^{er} avril 2021 les équipes ont démarré les travaux de réaménagement. Le travail de préparation à cette nouvelle phase de la vie de COMINAK avait quant à lui démarré près de 5 ans auparavant. Pour assurer une transition et un chantier responsables, la COMINAK s'est appuyée sur les compétences de ses salariés, sur l'expertise d'Orano Mining dans le domaine du réaménagement et s'est entourée d'experts internationaux et indépendants pour garantir les meilleures pratiques tout en appliquant les réglementations nationales nigériennes et les recommandations internationales.

L'étude d'Avant-Projet Détaillé (APD) validée en 2020 par les autorités nigériennes en charge des mines, présente le projet de Réaménagement du Site (RDS) en 3 volets, avec des coûts et des objectifs associés :

- **VOLET TECHNIQUE & ENVIRONNEMENTAL :** assurer une stabilité pérenne en termes de sécurité et salubrité publique, réduire autant que raisonnablement possible (principes ALARA) les impacts résiduels ainsi que la surface des terrains soumis à restrictions d'usage ;
- **VOLET SOCIAL :** assurer une transition sociale pour les salariés de l'entreprise ;
- **VOLET SOCIÉTAL :** prendre en compte et minimiser les impacts sociétaux de la fermeture, en assurant une transition pérenne, adaptée aux besoins des populations et dans la limite de la responsabilité de l'entreprise.

Pour réussir ces défis stratégiques et techniques, une réorganisation de la direction et des équipes a été nécessaire. Le changement de la nature des activités avec le passage de la production de minerai d'uranium au démantèlement du site a changé nos manières de travailler. L'encadrement des entreprises sous-traitantes du RDS a nécessité la mise en place de formations spécifiques.

Sur le volet technique et environnemental, le planning a évolué constamment, selon les contraintes opérationnelles et les choix stratégiques. La COMINAK a su s'adapter et mener des

chantiers d'envergure (bouchage des travaux miniers souterrains et des trous d'aération, démolition des installations de surface) en mettant en place une gestion par lot dans le but de faciliter le respect du planning.

Tout au long des travaux et pendant les 5 années qui suivront la fin du réaménagement prévue en 2032, la COMINAK assurera un suivi environnemental poussé pour répondre à l'engagement de laisser un site sûr, sain et non polluant.

L'année 2022 a malheureusement été marquée par l'accident mortel survenu le 15 janvier sur le chantier de démantèlement de l'usine. Un événement tragique toujours présent dans nos esprits qui a coûté la vie à 2 personnes et nous rappelle que quelle que soit la nature des activités, la sécurité au travail doit être au cœur de notre engagement vis-à-vis de nos salariés et de nos sous-traitants.

Cependant, les travaux miniers souterrains qui comprennent le bouchage des liaisons jour-fond et la fermeture de l'accès à la mine ont été finalisés avec succès. De même, la démolition de l'usine et des installations de surface qui avaient démarré en 2021 ont été achevées à 90% en 2022.

Le réaménagement du site de la COMINAK est suivi par une gouvernance bien établie. En effet, deux comités de suivi au niveau national et local ont été créés en 2021 pour s'assurer que les orientations définies par le Comité d'Orientation créé auprès du Premier Ministre du Niger en mars 2020 sont respectées. Le comité local de suivi se

réunit à minima une fois par mois en présence des représentants de l'État, de la société civile et d'associations locales.

La progression du réaménagement signifie également le départ progressif des salariés. Ainsi, des actions sociales et sociétales ciblées sont déployées par la COMINAK. Grâce à la création d'un partenariat avec la Maison de l'Entreprise et un plan de formations de grande envergure, près de 87% des anciens salariés avaient une solution de reclassement actée à fin 2022.

Notre engagement reste également fort pour les actions sociétales qui représentent 25% du budget global du réaménagement dont près de 4 milliards FCFA sont dédiés au soutien des activités génératrices de revenus comme le maraîchage.

Les rencontres avec les différentes parties prenantes et les supports d'information tel que le site web (mettre le lien), les newsletters, la caravane dans les quartiers d'Akokan et ce rapport RSE, permettent de rendre compte et de participer au dialogue et à la concertation indispensable à la réussite du réaménagement.

Cette première année qui suit l'arrêt des activités minières de la COMINAK illustre la volonté des équipes de rester mobilisées et engagées à tous les niveaux. Je tiens de nouveau à remercier tous les agents qui ont fait partie de la vie de la COMINAK pendant deux générations et ceux qui aujourd'hui continuent d'écrire l'histoire de la COMINAK à travers un réaménagement responsable.



PRÉSENTATION DE LA COMPAGNIE ET DE L'ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Le site d'exploitation de la COMINAK se trouve à Akokan, ville où se trouve la mine souterraine, l'usine de traitement du minerai et les services support.

La cité minière où vivent les travailleurs et leurs familles est située dans la Zone Urbaine (ZU) d'Akokan.



Créée le 12 juin 1974, la Compagnie Minière d'Akouta (la COMINAK) a produit 75 824 tU à fin mars 2021. Elle a exploité depuis 1978 les gisements d'Akouta, Akola et Ebba situés en bordure ouest du massif de l'Air dans la région d'Agadez au Niger.

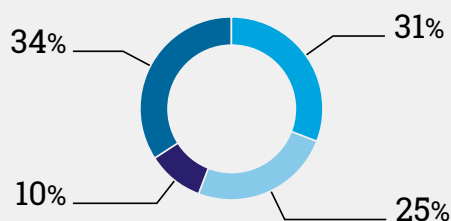
Depuis fin février 2021, Orano Mining détient 59% du capital de la COMINAK après la reprise de la part détenue par l'un des actionnaires historiques, la société japonaise OURD (25%).

Le tableau ci-dessous donne les quantités et productions sur les 4 dernières années.

Indicateurs clés d'activités	2018	2019	2020	2021
Tonnage minerais extrait (t)	326 357	364 825	323 134	69 068
Tonnage minerais traité (t)	326 793	368 159	505 812	105 795
Production d'uranium enfûté (kg)	1 128 035	1 069 633	1 112 740	285 646

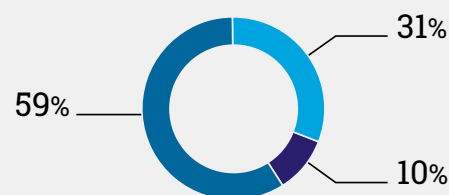


L'ACTIONNARIAT DE LA COMINAK



2020

- Orano
- SOPAMIN (Niger)
- OURD (Japon)
- ENUSA (Espagne)



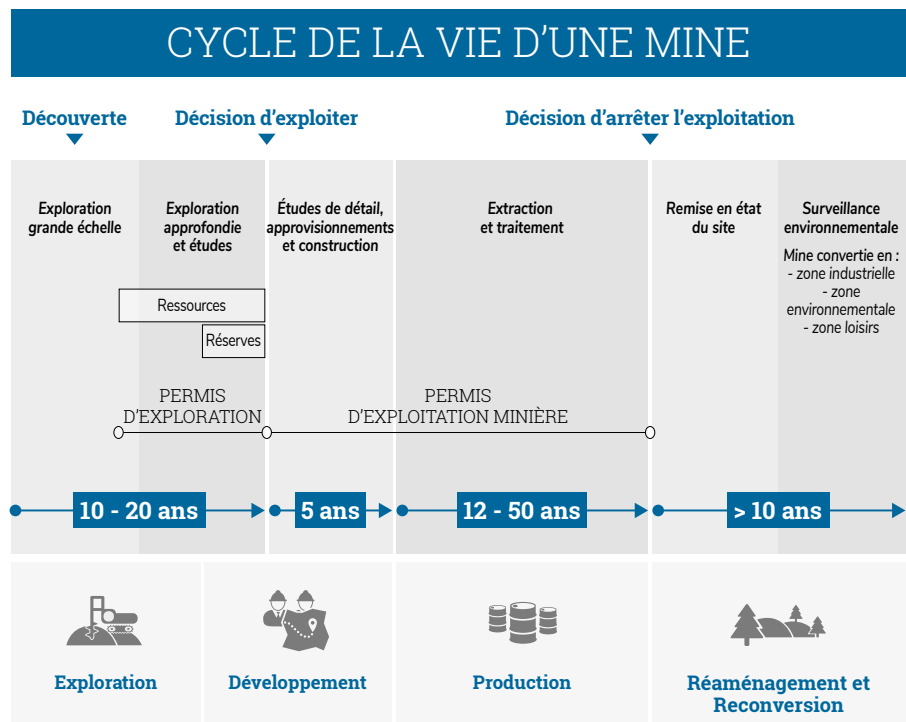
2021

- Orano
- SOPAMIN (Niger)
- ENUSA (Espagne)



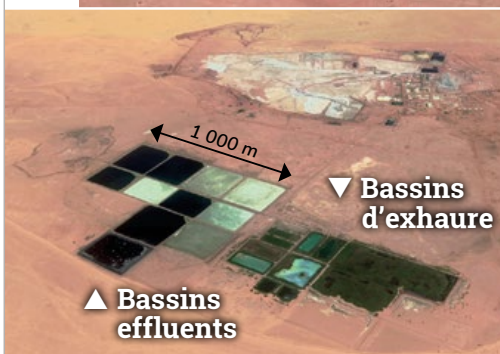
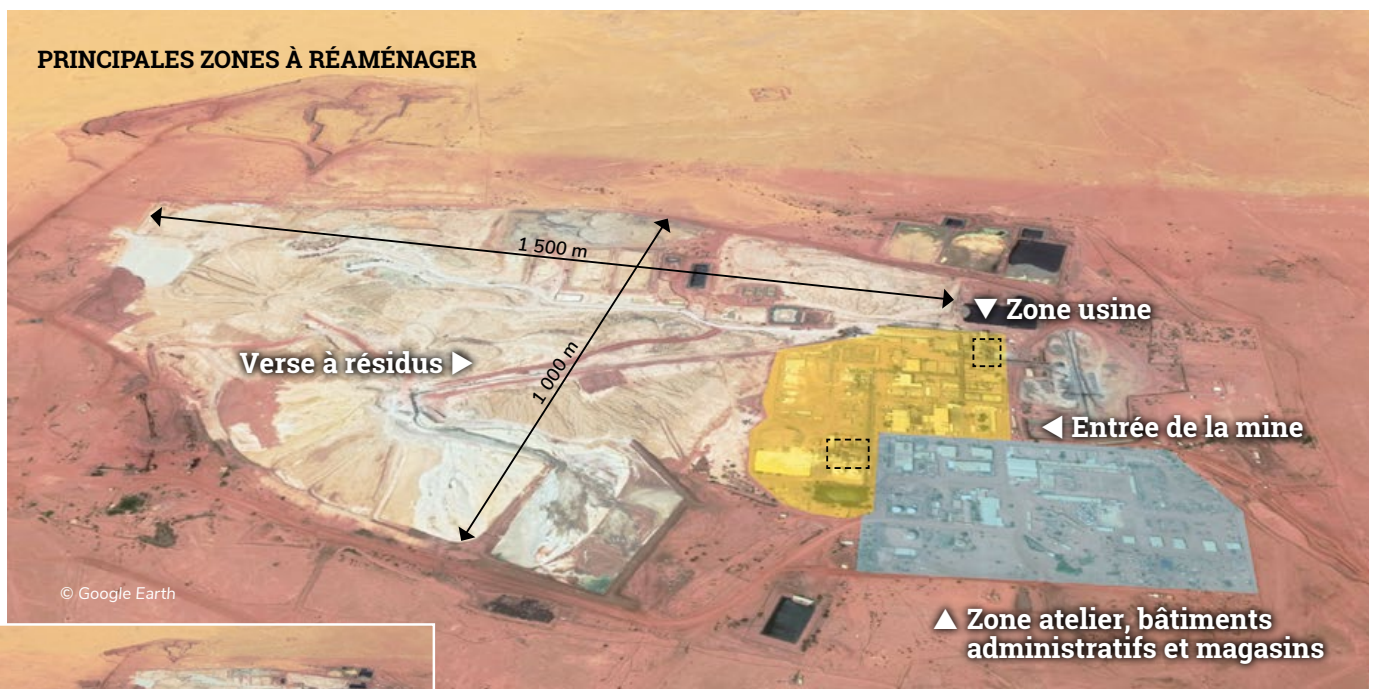
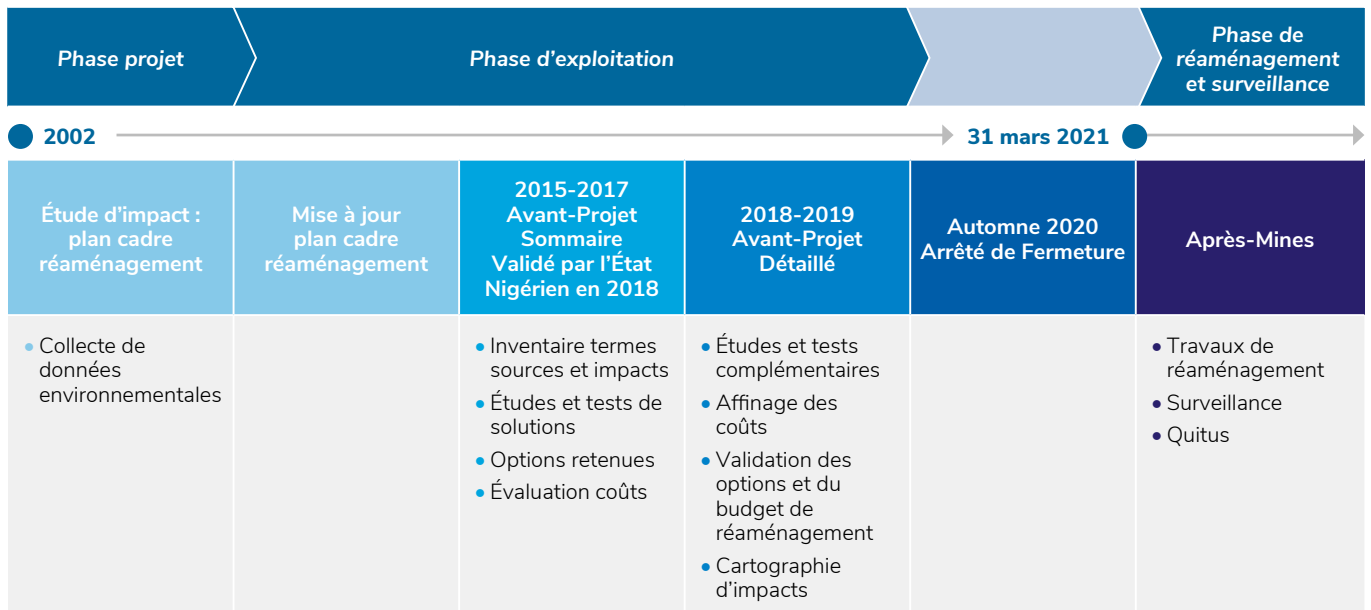
LE RÉAMÉNAGEMENT

Le 31 mars 2021, conformément à la décision prise en octobre 2019 par le Conseil d'Administration de la COMINAK, le site a arrêté ses activités de production. La décision de fermeture avait été prise en raison du contexte défavorable du marché de l'uranium, des coûts élevés d'extraction et de l'épuisement des ressources et réserves de la COMINAK.





RAPPEL DES ÉTAPES CLÉS DU RÉAMÉNAGEMENT DE LA COMINAK :



Gouvernance

La COMINAK a étroitement travaillé avec les autorités nationales et locales, l'administration décentralisée et les associations locales pour construire

le programme de réaménagement et piloter sa mise en œuvre. Une gouvernance multi-parties prenantes a été mise en place entre l'entreprise, les représentants de l'État et la société civile permettant à tous d'être informés et associés.

Interne :

- Équipe projet ;
- Experts externes ;
- Comité de Pilotage.

Mixte (la COMINAK + Administration) :

- Comité Technique ;
- Parties prenantes de l'Administration, des élus et de la Société Civile ;
- Comité National de Suivi Technique ;
- Comité Local de Suivi.

Administratif et politique :

- Comité d'Orientation ;
- Ministère des Mines.

MISE EN PLACE DES COMITÉS DE SUIVI : UNE GOUVERNANCE RENFORCÉE

Les différentes instances de l'État du Niger, notamment les services techniques des Ministères des Mines, de l'Environnement, des Finances, de l'Hydraulique et de l'Assainissement, des domaines et de l'Urbanisme, de l'Emploi, du travail et de la sécurité sociale, de l'Énergie, de la Santé publique, ainsi que les différents Comités mis en place par l'État, jouent un rôle de validation et d'alerte sur les écarts éventuels à la réglementation en même temps qu'elles enrichissent les hypothèses retenues.

- **Le Comité National de Suivi** a été mis en place le 2 juin 2021. Il constitue un cadre pour suivre les réalisations du Projet avec comme références des hypothèses du projet de réaménagement (l'APD) mais aussi le partage et la justification des possibles modifications de mise en œuvre. Les membres du comité national de suivi effectuent à minima deux missions de contrôle sur site deux fois par an. C'est une équipe pluridisciplinaire sous le lead du Ministère des Mines.
- **Le Comité Local de Suivi**, présidé par le Préfet d'Arlit (président) et par le Maire d'Arlit (vice-président),



est composé des représentants des différents ministères, de la société civile (Sinergie et Aghir 'man), chefs traditionnels, associations. Il se réunit à minima une fois par mois avec des sous-comités : technique, social, sociétal.

Ces deux Comités viennent compléter le Comité d'Orientation créé auprès du Premier Ministre du Niger en mars 2020, et qui a pour mission d'orienter les acteurs pour la réussite du processus d'arrêt des activités de la COMINAK et du réaménagement du site.

Dans le cadre du réaménagement du site, la COMINAK s'est engagée à dialoguer et communiquer de façon continue et transparente avec les parties prenantes, à mener des travaux de réaménagement qui permettront de rendre un site sûr et non polluant, dans le respect des normes nationales et des recommandations internationales.

Elle s'engage également à soutenir nos salariés et les sous-traitants dans un plan de reconversion et dans le développement de projets d'entrepreneuriats éligibles et viables, pour une transition sociétale pérenne, durable et utile pour les populations.

Les 3 volets du réaménagement

- **VOLET TECHNIQUE**
(cf. chapitre Environnement, page 31)
- **VOLET SOCIAL**
(cf. chapitre Droits de l'Homme, page 14)
- **VOLET SOCIÉTAL**
(cf. chapitre Performance sociétale, page 37)

BONNES PRATIQUES INTERNATIONALES



Pour confirmer le respect des normes de l'ICMM (International Council on Minings and Metals), une analyse des écarts entre le guide de réaménagement de l'ICMM réunissant les meilleures pratiques du secteur et le projet de réaménagement de la COMINAK a été menée en octobre 2019. Cette analyse a permis de définir des axes d'améliorations dans la mise en œuvre et le suivi du projet de réaménagement.





ÉTHIQUE PROFESSIONNELLE



PRINCIPE MINIER

Appliquer des pratiques commerciales éthiques et des systèmes solides de gouvernance d'entreprise et de transparence afin de soutenir le développement durable.

Éthique et transparence

Orano a adopté une approche proactive en développant son propre Code Éthique et de Conduite des Affaires et son programme anticorruption communiqués et accessibles à l'ensemble de ses collaborateurs, ainsi qu'à ses partenaires industriels et commerciaux. Le Code Éthique et de Conduite des Affaires d'Orano, mis à jour en 2021 et publié début 2022 - est accessible à tous sur le site www.orano.group ↗.

Ce Code Éthique et de Conduite des Affaires est entièrement appliqué par la COMINAK. Des séances de formations sur les questions de corruption et trafic d'influence ont été dispensées aux salariés de la COMINAK, des sites d'Akouta et de Niamey, en 2021. Des rappels fréquents sont faits lors des communications du groupe et diffusés à tout le personnel.

Pour la communication externe, des rappels aussi sont faits dans le cadre des établissements de contrats aux prestataires. Le code est annexé en copie du contrat et remis aux destinataires.

La COMINAK ne favorise aucun parti politique, groupe ou individu et n'effectue aucun paiement direct ou indirect aux partis politiques ou aux candidats dans l'ensemble des pays où nous sommes implantés.

Politique de conformité

Elle est déclinée à tous les niveaux, dans toutes les activités et dans l'ensemble des pays dans lesquels

Orano opère. Depuis mars 2019, la COMINAK met en œuvre la politique du Groupe Orano relative à la vérification de la conformité des tiers. Cette vérification, mise en œuvre via des outils développés par le Groupe, dans le cadre de la loi SAPIN II, vise à s'assurer de la conformité en terme d'éthique de tout tiers avec lequel la COMINAK entre en relation.

Elle concerne aussi bien les nouvelles tierces parties que les anciennes, pour lesquelles un plan de vérification progressive est mis en place. Le niveau de vérification est proportionnel au niveau de risque évalué (faible, moyen ou élevé). Notons qu'une déclinaison locale de la procédure Groupe de vérification de la conformité des tiers a été diffusée en 2020 afin de prendre en compte des spécificités locales.

Système d'alerte et de recueil de plaintes en cas de discrimination

En 2021, le portail du dispositif d'alerte éthique Orano a été ouvert aux salariés et collaborateurs des partenaires d'affaires (fournisseurs, prestataires de services, sous-traitants et clients), ainsi qu'aux candidats au recrutement.

De plus, des sessions spécifiques de formation « mener une enquête interne » ont été dispensées à l'attention des référents alerte, des correspondants conformité et des représentants des ressources humaines.

En cas de constat d'un dysfonctionnement caractérisé, d'un manquement à

une obligation légale ou réglementaire ou d'une violation du Code Éthique et de Conduite des Affaires Orano et/ou des politiques et procédures de conformité, l'alerte immédiate est un réflexe et un devoir pour chacun d'entre nous. Les membres du Comité de Direction de la COMINAK ont suivi une formation à l'Éthique.

<https://myintranet.orano.corp>



Rapport éthique

La COMINAK établit annuellement un rapport éthique qu'elle adresse à la Direction Conformité du Groupe Orano. Ce rapport répertorie les incidents et les points de vigilance éthiques (corruption, protection des personnes et des biens, sécurité/sûreté/environnement, protection des droits humains, etc...) relevés au cours de l'année. Il comporte aussi les plans d'action pour remédier aux incidents et écarts constatés.





DROITS DE L'HOMME



PRINCIPE MINIER

Respecter les droits de l'homme ainsi que les intérêts, la culture, les coutumes et les valeurs des employés et des communautés concernées par nos activités.

Conformément aux politiques du groupe Orano, la COMINAK exerce ses activités dans le respect des textes et lois fondamentaux encadrant la préservation des Droits Humains, notamment :

- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme adoptée par l'ONU en 1948 ;
- Les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- La réglementation du travail au Niger.

Ceci traduit son engagement notamment pour l'élimination du travail des enfants et de toute forme de travail forcé ou obligatoire, le respect de la libre association, de la vie privée ou du droit de négociation collective.



Effectifs

La COMINAK favorise l'emploi de personnels locaux : près de 100% des salariés sont nigériens.

Dans le cadre de la fin des travaux d'exploitation du site d'Akouta, la COMINAK a adapté ses effectifs durant la phase de réaménagement.

EFFECTIFS

	2018	2019	2020	2021
La COMINAK	699	650	617	150

RÉPARTITION DES EFFECTIFS SUR 4 ANS

	2018	2019	2020	2021
Niamey	21	21	21	17
Akouta	678	629	596	133

RÉPARTITION PAR CATÉGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE

Catégories	2018	2019	2020	2021
Personnel Supérieur	52	49	49	35
Agent de Maîtrise des Travaux	131	125	135	55
Ouvriers et employés	516	476	433	60
TOTAL	699	650	617	150



Diversité

Tout comme les autres entités du Groupe, la COMINAK s'est inscrite dans une démarche de diversité et d'égalité de traitement ainsi que des actions en faveur de la mixité professionnelle.

Elle met en œuvre des politiques et des pratiques en vue d'éliminer tous les aspects de harcèlement et de discrimination dans nos activités.



Volet social du réaménagement

La stratégie sociale de fermeture de la COMINAK vise à minimiser l'impact social causé par l'arrêt des activités de production et à assurer un traitement juste et équitable de tous les salariés.

Un accord social a été signé avec les représentants syndicaux et l'administration du travail du Niger le 25 novembre 2020. Cet accord garantit la juste application de l'exécution des mesures convenues.

Avec l'appui des représentants syndicaux et de l'administration du travail du Niger, la COMINAK a mis en place un dispositif pour ses sala-

riés qui prévoit, en plus du dispositif conventionnel, légal et réglementaire, des mesures complémentaires de reclassement interne et externe, une compensation financière complémentaire ainsi qu'une assurance santé sur cinq ans.

UN DISPOSITIF UNIQUE AU NIGER : LA CELLULE DE RECLASSEMENT

Composée de professionnels des ressources humaines dédiés, la cellule de reclassement, dispositif unique au



Niger mis en place par la COMINAK dès janvier 2021, prévoit différentes possibilités de reconversion et a pour objectif d'accompagner les salariés dans leurs projets et démarches de reclassement professionnel.

Le comité de discussion entre la direction et les partenaires sociaux a été mis en place en amont (juin 2019) avant l'arrêt programmé des activités d'exploitation. Le schéma ci-dessous retrace les grandes étapes du processus.



FORMATION

Dans le cadre du plan de réaménagement, des formations ouvertes aux salariés et sous-traitants sont déployées afin de faciliter leur reconversion professionnelle.

Sur les formations de reconversion organisées et nombre de personnes formées (31 décembre 2021)

Permis de conduire

- 245 salariés
- 100 sous-traitants

Ensemble Office

- 161 salariés
- 65 sous-traitants

Entrepreneuriat

- 242 salariés



Au 31 mars 2021, la COMINAK comptait environ 350 salariés à reclasser. Au 31 décembre 2021, 78% des anciens salariés de la COMINAK ont une solution actée (préretraite, retraite, auto-entrepreneuriat, reclassement externe, mobilité au sein du Groupe Orano).

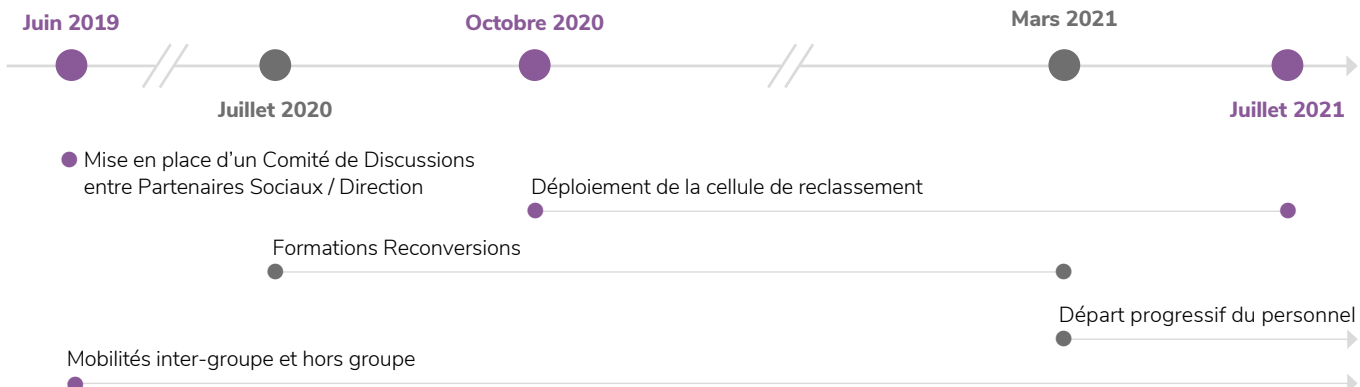
Le nombre de départs continuera d'évoluer tout au long du RDS. Les effectifs seront adaptés en fonction de l'avancée des travaux et de l'organisation des chantiers. Les stratégies et moyens de reclassement mis en

œuvre depuis le début seront poursuivis tout au long du projet.



AVANTAGES SOCIAUX

Au-delà de toutes les mesures d'accompagnement, la COMINAK a donné aux salariés ayant quitté l'entreprise, la possibilité de bénéficier d'une couverture médicale pendant 5 ans à compter de la date de sortie des effectifs via une compagnie d'assurance.





SUIVI DES ENGAGEMENTS DU VOLET SOCIAL AU 31 DÉCEMBRE 2021

ENGAGEMENTS	INDICATEURS/OBJECTIFS	RÉSULTATS AU 31/12/2021
<p>Conseiller chaque salarié dans une reconversion professionnelle</p> <p>Mettre en place les mesures d'accompagnement adaptées pour chaque salarié</p> <p>Accompagner les salariés et les sous-traitants dans des projets d'entrepreneuriat éligibles et viables</p>	90% de solutions actées pour l'ensemble des anciens salariés	Au 31 décembre 2021, 78% des anciens salariés de la COMINAK ont une solution actée (préretraite, retraite, auto-entrepreneuriat, reclassement externe, mobilité au sein du Groupe)
Assurer aux anciens salariés exposés aux rayonnements ionisants, un suivi médical post-professionnel gratuit dans le cadre de l'OSRA - Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez	Maintien du budget dédié à l'OSRA par la COMINAK	100% des anciens salariés de la COMINAK ayant été sur un poste de travail exposé aux rayonnements ionisants sont intégrés dans le dispositif OSRA



Les sous-traitants

Pour aller plus loin dans l'atténuation des impacts de l'arrêt de ses activités sur ses sous-traitants, la COMINAK a engagé de façon volontaire des actions concrètes pour ses sous-traitants :

- **Formation de reconversion professionnelle :**
- Contribution financière : la COMINAK a décidé d'apporter une contribution de fin de chantier aux salariés de la sous-traitance. Le montant de cette contribution (323.389.003 F CFA) correspond

aux droits légaux de licenciement dû par leurs employeurs. Cette contribution de fin de chantier est exclusivement réservée aux employés des entreprises en contrat effectif avec la COMINAK et présents au sein de leurs effectifs, en CDI au 31 décembre 2020. L'accord validant ce volet a été signé le 21 avril 2021.

- **Recruter de façon privilégiée la main d'œuvre locale.**
- 92% des heures travaillées par de la main d'œuvre locale à la fin du projet.

SANTÉ - SÉCURITÉ - RADIOPROTECTION



PRINCIPE MINIER

Chercher à améliorer continuellement la performance en matière de santé et sécurité, le but ultime étant “zéro blessure”.



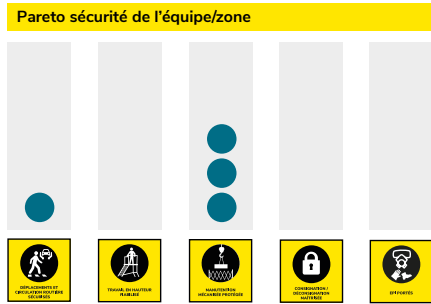
Sécurité

Nous veillons à ce que nos standards sécurité soient respectés à tous les niveaux hiérarchiques, y compris par tous les sous-traitants, et à tout moment, durant la phase de production ainsi que durant la phase et de réaménagement, pour assurer des conditions opérationnelles sécurisées.

Les orientations retenues afin de renforcer l'application des standards ont pour but de :

- Renforcer la communication à l'aide des supports visuels dans les chantiers, ateliers et installations sur les standards "sécurité" à la Mine (affiches avec photos, schémas, ...);
- Réaliser une analyse des causes profondes Analyser systématiquement tous les événements à haut potentiel de gravité (HIPO 1 & 2) issus des événements et des presque-événements en réalisant une analyse de l'arbre des causes ;
- Poursuivre les visites terrain ;
- Mettre en place un processus robuste pour assurer la surveillance de tous les chantiers de réaménagement ;

- Mettre à disposition des ressources, répartir les superviseurs HSE sur les différents chantiers, organiser des réunions quotidiennes autour d'un Pareto/MVP pour discuter des signaux faibles et sujets identifiés ;



- Suivre la réalisation des visites sécurité réalisées sur le terrain et les analyser afin de définir les actions prioritaires qui feront l'objet d'un plan d'actions en lien avec les signaux faibles identifiés ;
- Mettre en œuvre les plans d'actions HIPO 1 & 2 et signaux faibles avec un objectif d'atteindre un taux de réalisation de 80% ;
- Accompagner les sous-traitants pour les faire progresser en sécurité ;

- Réaliser des "stops of work" (cesser le travail) si la gravité de la situation le nécessite afin de rappeler les règles sécurité.

Bien que la COMINAK soit dans sa phase de réaménagement du site, elle intègre, applique et veille au respect strict les aspects environnementaux et sociaux dans le management de ses opérations. Le maintien des règles de sécurité et d'environnement reste une priorité au quotidien dans ses activités.

TAUX DE FRÉQUENCE

- **Taux de Fréquence Tf1** = 1,03 en 2020 et Tf1 = 0,00 en 2021 pour un objectif < 1
- **Taux de gravité Tg** = 0,02 en 2020 et Tg = 0,00 en 2021 pour un objectif < 0,1
- **3 ATAA** (0 CK et 3 ST) en 2020 et 0 ATAA (0 CK et 0 ST) en 2021

À noter : le type d'activité a évolué sur le site de la COMINAK : fin mars arrêt des activités minières (TMS) et fin mai, arrêt de l'usine. Démarrage dans la foulée, des travaux de réaménagement du site.



(1) HIPO : Événement à haut potentiel de gravité
HIPO 1 : Aurait pu entraîner un ou plusieurs accidents mortels
HIPO 2 : Aurait pu entraîner un ou plusieurs accidents avec arrêt et effet irréversible

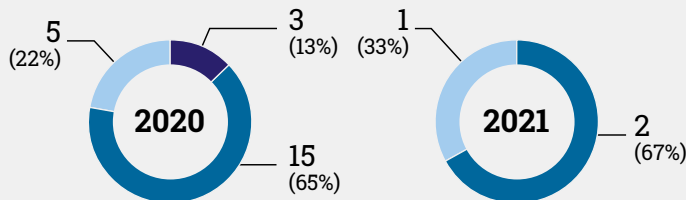
TAUX DE FRÉQUENCE DE LA COMINAK

	2020					2021				
	Cumul 2020	ATSA	ATPS	ATAA	AT mortel	Cumul 2021	ATSA	ATPS	ATAA	AT mortel
CK+ST	23	14	6	3	0	2	2	0	0	0
MI	15 (65,21%)	8	5	2	0	1	1	0	0	0
US	5 (21,74%)	4	0	1	0	1	1	0	0	0
LO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
HSE - GRH - DE	3 (3,04%)	2	1	0	0	0	0	0	0	0
DPR – QPO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GAA	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
GO	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
MED	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RÉPARTITION DES ACCIDENTS

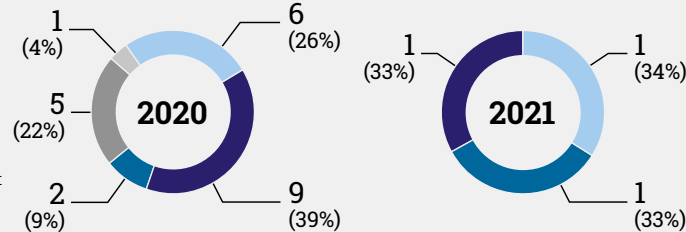
PAR GROUPE

- MI
- HSE-GRH-DE
- US



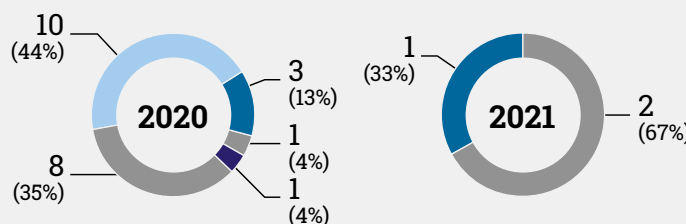
PAR CAUSE

- Dispute
- Distraction
- Non respect des ancrages
- Malaise
- Non-respect des standards
- Ordre/rangement



PAR SIÈGE

- Main
- Pas de lésion apparente
- Pied
- Tête
- Siège multiple



ACCIDENTS PAR GROUPE/ CAUSES/SIÈGE

- Amélioration en ATAA : 0 en 2021 (0 CK et 0 ST) vs 3 en 2020 (0 CK et 3 ST)
- Répartition globale 2021 (50% CK et 50% ST) un équilibre entre les AT CK et ceux des ST en 2021 et une baisse considérable par rapport à 2020 (52,17% CK et 47,83% ST)





GESTION DE CRISE

Au sein d'Orano Mining, chaque entité opérationnelle met en place une organisation destinée à la gestion des situations d'urgence.

S'entraîner lors des exercices de crise permet aux collaborateurs de la COMINAK et aux autres parties prenantes d'être prêts à intervenir et de s'approprier les dispositifs prévus. Il permet également d'expliquer la bonne conduite à tenir avec la population présente dans le périmètre de la zone de protection en cas d'incident.

La gestion des situations d'urgence se fait selon les schémas suivants et dépend de la situation et de son niveau d'urgence.



SCHÉMA NIAMEY

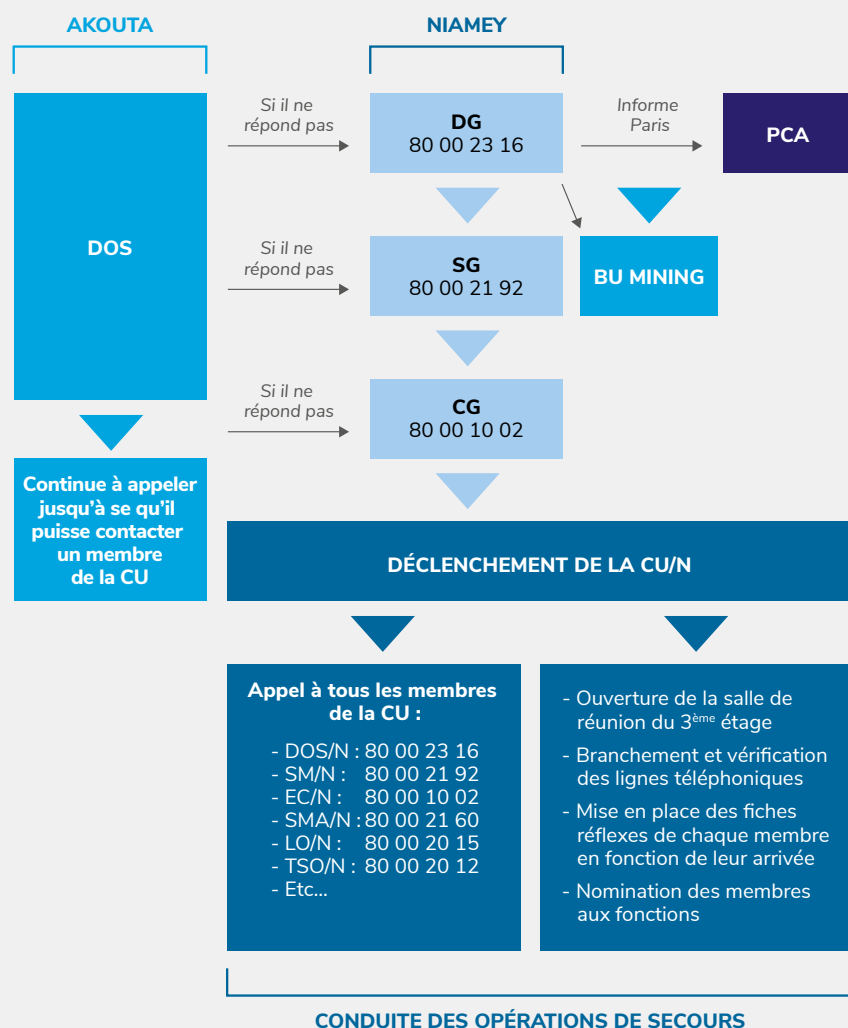


SCHÉMA AKOUTA





Radioprotection

Le service radioprotection de la COMINAK s'assure du contrôle de la qualité des ambiances radiologiques des lieux de travail, aussi bien à la mine qu'à l'usine de traitement du minerai, ainsi que de la gestion des dosimètres travailleurs. Ces derniers sont mis en place pour la surveil-

lance des personnes nécessitant un suivi dosimétrique qui est adapté aux risques identifiés au poste de travail.

Les résultats de mesures sont analysés et des solutions correctives et préventives sont recherchées au quotidien.

Le personnel du service suit régulièrement des séances de recyclage

pour mettre à jour les connaissances, conformément à la réglementation nigérienne. Des sensibilisations sur les bonnes pratiques en radioprotection sont dispensées aux opérationnels de la mine et de l'usine.

Un réseau de surveillance radiologique de l'environnement est mis en place et permet le contrôle de la qualité de l'air ambiant dans l'envi-

RÉSULTATS DOSIMÉTRIQUES DES TRAVAILLEURS

Année	Type	Effectifs contrôlés	Répartition des effectifs contrôlés (mSv)				Équivalent de dose collective Homme (Sv)	Dose moyenne de l'effectif (mSv)	Doses maximales
			0 à 6	6 à 12	12 à 16	16 à 18			
2018	Sous contrat COMINAK	755	493	193	69	0	4,70	5,10	15,99
	Entreprise extérieure	605	500	99	5	0	2,77	3,03	12,95
2019	Sous contrat COMINAK	673	426	154	86	7	5,56	6,68	16,95
	Entreprise extérieure	558	449	82	20	7	3,47	5,03	17,94
2020	Sous contrat COMINAK	580	366	126	70	17	5,56	6,62	18,18
	Entreprise extérieure	597	461	115	18	1	3,75	4,76	19,18
2021	Sous contrat COMINAK	504	3	0	0	0	1,65	3,69	6,93
	Entreprise extérieure	608	608	0	0	0	1,22	3,52	5,38



ronnement proche du site, la qualité de la chaîne alimentaire et de l'eau de boisson.

L'ensemble des résultats de ces différents contrôles sont pris en compte afin de calculer la dose ajoutée susceptible d'être reçue par la population. Parallèlement un contrôle radiologique des sols est effectué chaque année.

En juillet 2020, la perte d'alimentation électrique dans la mine de la COMINAK, a entraîné des perturbations de l'aérage avec une dégradation significative des ambiances de travail en radon. Cet incident a conduit à une augmentation de la dose pour 11 salariés dont le cumul a ponctuellement dépassé 20 mSv sur 12 mois glissants.

Les conditions d'exercice de ces salariés ont été modifiées afin de les soustraire de toute exposition aux rayonnements ionisants garantissant le respect de la limite réglementaire en fin de période de référence. L'analyse approfondie et le traitement de cet événement ont donné lieu à un renforcement des dispositions matérielles (ventilateur, balises) et organisationnelles. Les évolutions notables en 2021 concernent spécifiquement les activités minières en travaux souterrains et une baisse de l'exposition interne.

On note une baisse du nombre de mesures due à l'arrêt des activités de la Mine et de l'Usine respectivement en mars et en avril 2021.

LIMITES RÉGLEMENTAIRES

TRAVAILLEURS : Limites d'exposition fixée par...	Dose annuelle ajoutée par rapport à la radioactivité naturelle
CIPR & Directive EURATOM	100 mSv sur 5 ans, soit 20 mSv en moyenne par an
Loi nigérienne	20 mSv
Exigence de la COMINAK	18 mSv



GESTION DES IMPACTS RADIOLOGIQUES SUR LES POPULATIONS

L'évaluation de l'impact radiologique est basée sur l'estimation de la dose efficace annuelle ajoutée au niveau naturel, exprimée en millisievert (mSv), résultant de l'exposition des personnes de la population constituant les groupes de références identifiés dans l'environnement des installations.

La dose efficace ajoutée est calculée à partir des résultats moyens annuels obtenus avec le réseau de surveillance radiologique de l'air, de l'eau de consommation et de la chaîne alimentaire dans l'environnement des installations minières.

Les opérations de contrôle et de surveillance de l'impact radiologique des activités industrielles sur l'environnement du site sont effectuées conformément au programme annuel établi.

Le critère d'évaluation de l'impact radiologique (la dose efficace ajoutée annuelle exprimée en mSv) appliqué aux populations nomades et sédentaires donne les résultats suivants :

- **Pour la population sédentaire :** la dose efficace maximale annuelle ajoutée a été enregistrée à la station de la gendarmerie (station la plus proche de la ZI) avec 0,93mSv pour les adultes et 0,96mSv pour

LE NOMBRE DE MESURES D'AMBIANCES RADIOLOGIQUES PAR AN ET PAR TYPE DE SOURCE D'EXPOSITION DANS LES LIEUX DE TRAVAIL SUR LES 4 DERNIÈRES ANNÉES

	2018	2019	2020	2021
Gamma	23 193	26 523	24 489	8 297
EAP* du Radon 222	23 209	27 088	24 418	8 185
Poussières	2 570	2 152	1 842	1 072

les enfants de 2 à 7 ans. Sur les cinq dernières années, la part la plus importante est due au radon à plus de 90%.

- **Pour la population nomade** : on constate que les résultats sont largement en dessous de la limite réglementaire, la part la plus impor-

tante est due au radon à plus de 90%. Le résultat le plus élevé a été enregistré à la station ZI Extérieure. La dose reçue en moyenne sur 5 ans à fin 2021 pour cette même station est de 0,34 mSv pour les adultes et 0,35 mSv pour les enfants.

RÉSULTATS DOSIMÉTRIQUES (MSV) DES POPULATIONS PRÉSENTES À PROXIMITÉ DU SITE DE LA COMINAK

		2018	2019	2020	2021
Populations sédentaires	Adultes	0,60	0,66	0,77	0,82
	Enfants	0,64	0,71	0,81	0,86
Populations nomades	Adultes	0,32	0,33	0,32	0,35
	Enfants	0,31	0,34	0,32	0,35



FOCUS SUR LE PLAN COMPTEUR



Dans le cadre du projet de réaménagement et dans le contexte de décision de céder des logements à la ville, la COMINAK a réalisé le contrôle de 100% des maisons d'Akokan au 31 mars 2021. Des marquages identifiés sont faibles et très localisés.

Le mode opératoire pour déterminer l'intervention nécessaire afin de remettre des maisons aux normes radiologiques en vigueur est validé par l'ensemble des parties prenantes du plan compteur.*

Il comprend des prises de mesures dans toutes les pièces de la maison et établissement des scénarios de vie et de temps passé dans des pièces pour calculer la dose ajoutée pour les habitants.

En fonction des résultats, soit l'ensemble de la construction est détruite, soit les pièces ou les parties marquées sont traitées.

BILAN À DATE : CK AKOKAN : 100% des maisons mesurées au 31 mars 2021

- 5 515 maisons/lieux publics ont été contrôlés dans la ville induite et dans la cité de la COMINAK
- 283 maisons avec anomalies ont été identifiées (5,15%) :
 - Marquages traverses/murs/sols...
 - 30 maisons/lieux publics au-dessus de 1 mSv (0,70% des anomalies) et avec une dose maximale de 2,23 mSv (qui pour mémoire est inférieure à la dose

naturelle moyenne reçue en France)

- La COMINAK s'est engagée à réaliser l'ensemble des travaux d'assainissement nécessaires sur les 33 maisons /lieux suivant la procédure avant fin décembre 2022 ;

Avant 2021, 9 bâtiments correspondant aux bâtiments ayant les doses les plus importantes ont été traités (1 mosquée, 1 école coranique, 1 lycée, 6 maisons) dont 7 ont été entièrement reconstruits (mosquée, école coranique, 5 maisons).

* Composition du comité plan compteur : les sociétés minières SOMAÏR, la COMINAK, la Mairie d'Arlit/Akokan, la société civile dont l'association Aghirin'man, la direction départementale des mines.





Santé

Les principaux défis de la santé au travail pour nos travailleurs sont partagés à tous les niveaux et concernent également nos sous-traitants. Des plans de prévention annuels des risques santé et sécurité au travail et divers programmes de surveillance sont mis en œuvre, comprenant la réalisation de campagnes de mesures associées.

Le service de médecine de travail assure un rôle essentiellement préventif pour éviter toute altération de la santé des travailleurs sur le lieu de travail en surveillant leurs conditions d'hygiène et leurs états de santé en ce qui concerne les questions de santé, sécurité au travail.

Le service de médecine de travail assure la surveillance incluant :

- la visite médicale d'embauche
- la visite médicale périodique, tous les 6 mois pour les employés de la

catégorie A (3/10 de la dose annuelle qui est de 20 mSv), et tous les 12 mois pour ceux qui sont de la catégorie B (1/10 de la dose annuelle) : selon la réglementation nigérienne

- la visite de reprise (après congé de maternité, absence pour cause de maladie professionnelle, une absence d'au moins 8 jours pour cause d'un accident de travail, une absence d'au moins 21 jours pour cause de maladie ou accident non professionnel, des absences répétées pour raison de santé)
- la visite de débauchage
- la surveillance des risques au poste de travail tels que : le bruit, les troubles musculosquelettiques, le stress, etc.

Une problématique concernant la présence de nuisances sonores a été identifiée au sein des installations, des évaluations des risques sont régulièrement effectuées et des actions individuelles et collectives ont été déployées par le médecin de travail.

Les tableaux ci-après présentent des activités réalisées dans le cadre de la médecine de travail.

En parallèle avec le suivi réglementaire des salariés, l'hôpital assure la prise en charge médicale des salariés et de leurs ayant-droits mais aussi de la population à travers la médecine des soins.



Données 2020	COMINAK	SOMAÏR	Orano	Niger Labour	Stagiaires	COSIVIP	Sous-traitants
Visites systématiques	807						110
Visites d'embauchages	27						
Visites d'habilitation	12				0	0	0
Visites de débauchages	46						
Visites d'aptitudes	1			0	0	0	65
Autres visites	138		4	62	8	30	61

Données 2021	COMINAK	SOMAÏR	Orano	Niger Labour	Stagiaires	COSIVIP	Sous-traitants
Visites systématiques	120	2		0			0
Visites d'embauchages	0						
Visites d'habilitation	0						
Visites de débauchages	480	1		47			0
Visites d'aptitudes	0	3		0			5
Déclaration de maladie p.	1	0		0			0
Inaptitudes temporaires	0	0		0			0
Inaptitudes définitives	0	0		0			0



En 2021, en moyenne 20% des actes ont été dispensés gratuitement à la population externe (hors sociétés minières Orano et sous-traitants).

Depuis le 1^{er} Juillet 2021, l'hôpital est dans une phase de transition dans le cadre de son transfert à l'État du Niger à travers une convention signée entre la Direction Générale de la COMINAK et le Ministère de la Santé Publique, de la Population et des Affaires sociales.

Une cellule d'écoute et d'accompagnement à l'attention des collaborateurs et de leurs familles a été mise en place dans le cadre du plan de fermeture et de réaménagement.

L'OBSERVATOIRE DE LA SANTÉ AU NIGER

L'Observatoire de la Santé de la Région d'Agadez (OSRA) a été créé en 2012 afin d'assurer le suivi post-professionnel des anciens salariés de SOMAÏR et de la COMINAK susceptibles d'avoir été exposés aux rayonnements ionisants au cours de leurs activités.

L'Observatoire de la Santé est une initiative indépendante et transparente dotée d'un fonctionnement multipartite (les sociétés minières, l'État et les sociétés civiles du Niger). Si des cas de maladies professionnelles imputables à l'exposition aux rayonnements ionisants étaient mis en évidence, une prise en charge serait assurée par l'organisme compétent du pays ou à défaut par l'Observatoire de la Santé.

La visite médicale de ce suivi post-professionnel est organisée tous les 2 ans : elle comprend un entretien avec un médecin, un examen clinique, une radiographie pulmonaire et un bilan sanguin. Elle est assurée par des médecins indépendants mis à la disposition de la structure de l'Observatoire.

En 2020, au cours de la fin de la 4^{ème} phase de consultations de suivi post professionnel (SPP4), 413 consultations ont été effectuées. Elles ont concerné les régions de Dosso, Maradi, Zinder et Diffa.

En 2021, la 5^{ème} phase de consultations de suivi post professionnel (SPP5) a débuté pour 2 ans. 502 consultations ont été effectuées et ont concerné les régions de Tahoua, Tillabéry, Niamey, Agadez, Arlit.

En cumulé, depuis sa création en 2012, 5657 consultations de suivi post professionnel ont été effectuées pour les anciens salariés des sociétés SOMAÏR et COMINAK. À ce jour, aucune maladie professionnelle en lien direct avec une exposition aux rayonnements ionisants n'est à déclarer dans le cadre du dispositif OSRA.



PANDÉMIE DE COVID 19

La COMINAK a été fortement impactée par la pandémie de COVID 19 entre 2020 et 2021. La continuité des activités minières étant conditionnée aux respects des mesures et recommandations des autorités sanitaires, un aménagement de l'environnement et des conditions de travail a donc été mis en place pour préserver la sécurité et santé des travailleurs.

Les équipements de protections individuels et collectifs ont été fournis et mis à disposition des travailleurs et leurs familles.

Une campagne de sensibilisation continue du personnel, des sous-traitants et des visiteurs a été faite, accompagnée d'affiches et panneaux de rappel des mesures de protection et de préventions.

Un système d'alerte spécifique a également été mis en place en cas de détection de personne cas-contact ou malade.





4 ENVIRONNEMENT



PRINCIPE MINIER

Rechercher l'amélioration continue sur les enjeux de la performance environnementale comme la gestion de l'eau, la consommation d'énergie et le changement climatique.

Sur la période de référence de ce rapport, le site de la COMINAK a maintenu son activité de production jusqu'au 31 mars 2021 (15 mois) et a poursuivi par le démarrage des travaux de réaménagement. Les chiffres présentés intègrent ces deux périodes de la vie de la mine.

Gestion de l'eau

Ressource naturelle précieuse, l'eau est essentielle au bien-être des communautés et à l'environnement dans lequel la COMINAK opère, ainsi qu'à la bonne marche de ses opérations minières.

La gestion des ressources en eau se fait de manière concertée avec les populations locales et les autorités. Un plan de gestion qui intègre les postes les plus consommateurs est défini. Le suivi de ce plan est régulièrement présenté et discuté avec les parties prenantes (administrations, élus, associations, travailleurs et leurs familles). Des actions ont été mises en place pour atteindre les objectifs de réduction de consommation qui ont été fixés.



ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS EN EAU POTABLE (m³)

Type	2018	2019	2020	2021
Eau potable ZI	290 518	256 674	243 441	137 937
Eau potable ZU	1 037 191	957 857	976 226	974 273
TOTAL (ZI + ZU)	1 327 709	1 214 531	1 219 667	1 112 210
Ratio ZI (m ³ /tU enfûtée)	1,12	1,14	1,10	3,89

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS EN EAU INDUSTRIELLE (m³)

Type	2018	2019	2020	2021
Eau industrielle Mine	208 656	240 523	333 101	172 376
Eau industrielle Usine	1 674 599	1 718 310	1 443 287	359 582
TOTAL	1 883 255	1 958 833	1 776 388	531 958
Ratio ZI (m ³ /tU enfûtée)	1,67	1,83	1,60	1,86

ZI : Zone Industrielle - ZU : Zone Urbaine

La baisse de la consommation de 2021 par rapport à 2020 est due à l'arrêt de la production à compter d'Avril 2021 ; à partir de cette date, la consommation ZI se limite uniquement au besoin de la consommation humaine (eau de boisson, ménage, douche et laverie).

Quant à la baisse de la consommation en ZU, elle est justifiée par le départ progressif des salariés et de leurs familles suite au plan social.

Les chiffres présentés ci-contre concernent uniquement les secteurs les plus significatifs et le cœur des activités.

NB : la hausse de la consommation eau industrielle est due à l'extension et à la reprise des activités dans les anciens quartiers d'exploitation (besoin en eau industrielle pour les activités et arrosage).



Politique déchets

UNE GESTION DES DÉCHETS À L'ÉCHELLE DU SITE

Depuis la mise en place du système de management environnement en 2002, la gestion des déchets est la préoccupation de tout un chacun au niveau de la COMINAK et représente aujourd'hui un véritable enjeu dans le respect des normes environnementales.

Cette gestion des déchets devenue quotidienne est intégrée dans le travail, rôle et responsabilité de chaque travailleur et sous-traitant intervenant sur le site industriel. Malgré le changement d'activité, les procédures restent toujours en vigueur, ainsi que leur suivi (production, recyclage, destruction ...).

Afin de parvenir aux mêmes objectifs, le tri à la source continue de façon optimale pour garantir une gestion durable des déchets à la COMINAK.

Les déchets produits sont ainsi triés par types à l'aide des fûts poubelles puis collectés dans des bennes poubelles spécifiques.

Les bennes poubelles sont transférées aux différentes verses par le camion multi-bennes de la COMINAK. Tous les transferts sont pesés (par nature de déchets) avant d'être envoyés vers les verses appropriées.



Sept verses sont définies :

- aire des déchets papiers - cartons - bois
- aire des déchets caoutchoucs
- aire des déchets plastiques (une enceinte grillagée permet d'entreposer les déchets plastiques)
- aire des déchets ferrailles
- aire des déchets divers
- aire des déchets souillés aux hydrocarbures
- aire des déchets ampoules et néons

Certains déchets peuvent être recyclés en interne, à l'initiative des services utilisateurs ou sur proposition du responsable du Service Environnement.

Certains déchets recyclables en interne sont stockés dans les parcs des services de maintenance (Mine, Usine, VL/PL et Logistique)

Les déchets recyclables à l'extérieur ou dans d'autres secteurs de la

COMINAK que les secteurs d'origine des déchets sont stockés soit dans le parc environnement, soit dans le parc des engins réformés.

Le recyclage à l'extérieur de la COMINAK des déchets ou matériels se fait en respectant les principes de vérification, de contrôle radiologique et d'enregistrement conformément à la législation et à la procédure en vigueur.

LES DÉCHETS BANALS

Les déchets banals produits en 2021 sont en baisse de 59% par rapport à 2020. Cette baisse est due à l'arrêt de production (arrêt des commandes matières et pièces) en mars à la Mine et en avril pour l'Usine. En effet, les matières et les pièces arrivent dans des emballages métalliques, en plastiques, en bois ou même en caoutchouc.

DÉCHETS BANALS (en tonnes)

Type de déchets	2018	2019	2020	2021
Compresseurs	0,17	0,58	0,66	0,66
Futs légers	49,99	37,18	21,61	1,47
Plastiques	32,08	34,97	63,59	23,59
Sacs plastiques	4,61	0	0	0
Caoutchouc	33,28	20,14	28,62	27,31
Planches	24,29	9,00	21,00	15,54
Papiers, carton , bois	87,06	108,02	101,05	29,24
TOTAL	231,49	209,88	236,53	97,81
Sacs plastiques valorisés & bâche plastique	0,01	0,09	0	0
Compresseurs	0,96	0	0,85	0,85
Planches valorisées	15,14	4,50	21,00	9,00
Futs légers valorisés	47,75	32,19	20,03	0
Quantité de déchets banals valorisés (Tonne)	63,86	36,78	41,88	9,85
Taux de valorisation des déchets par rapport à la production totale (%)	28%	18%	18%	10%

Le taux de valorisation des déchets conventionnels est en baisse en 2021 par rapport à 2020 (18% de déchets valorisés contre 10% en 2021) ; cette baisse est due à la baisse de productions des déchets (arrêt activité d'extraction et de production).

LES DÉCHETS DANGEREUX

La prévention de la pollution par la gestion des déversements accidentels, de l'entreposage et du stockage des déchets dangereux reste l'un des piliers de la politique de gestion environnementale de la COMINAK. Cela est particulièrement vrai en ce qui concerne les déchets industriels dangereux.

Les déchets dangereux produits en 2021 sont en baisse de 58% par rapport à 2020 (baisse due à l'arrêt activité d'extraction et de production : arrêt commandes matières et pièces).

Le taux de valorisation est de 0% en 2021. Toutes les batteries produites antérieurement ont été valorisées avant 2021. À compter de 2021, la maintenance des véhicules est passée en sous-traitance totale, et les véhicules légers sont entretenus en ZU.

DÉCHETS DANGEREUX (en tonnes)

Type de déchets	2018	2019	2020	2021
Batteries usagées	4,31	3,44	4,40	0,32
Huile de coupe	2,68	3,38	0,62	0,41
Electrolyte usagé	0,36	0,52	0,23	0,18
Déchets souillés aux hydrocarbures	54,14	62,12	114,54	49,11
Piles usagées	0	0	0	0
Lampes mine	0	0	0	0
TOTAL	65,80	69,45	119,78	50,02
Batteries usagées valorisées	4,31	1,82	4,61	0
Quantité de déchets dangereux valorisés (Tonne)	4,31	1,82	4,61	0
Taux de valorisation des déchets dangereux par rapport à la production totale (%)	7%	3%	4%	0%

LES DÉCHETS INDUSTRIELS NON CONVENTIONNELS (TFA)

La maîtrise de l'entreposage, du stockage et du contrôle du mouvement des déchets TFA est aussi l'un des piliers de la politique de gestion environnementale de la COMINAK. Cela passe par le



DÉCHETS INDUSTRIELS NON CONVENTIONNELS (en tonnes)

Type de déchets	2018	2019	2020	2021
Déchets divers	135,05	215,08	202,46	107,58
Ferrailles	76,75	126,98	142,44	73,36
Pneus VL/PL	2,82	2,62	1,79	1,29
Pneus engins	44,52	122,00	32,00	0
Bandes usagées	43,76	76,28	55,994	0
TOTAL	302,90	542,96	434,68	182,23
Ferrailles valorisées	181,53	593,69	360,62	670,00
Pneus VL/PL sortis	0,41	0,38	12,49	2,44
Pneus engins sortis	779,10	42,00	42,00	0
Bandes usagées valorisées	0	9,00	21,62	0
Quantité de déchets banals valorisés (Tonne)	961,04	645,07	436,73	672,44
Taux de valorisation des déchets par rapport à la production totale (%)	317%	119%	100%	369%

respect de la procédure de nettoyage et de contrôle radiologique pour l'introduction des matériels ayant été en contact avec la radioactivité.

Comme pour les déchets dangereux, les déchets TFA produits en 2021 sont en baisse de 58% par rapport à 2020 (baisse due aussi à l'arrêt activité d'extraction et de production : arrêt commandes matières et pièces).

Par contre le taux de valorisation des déchets TFA est en hausse en 2021 (369% par rapport à 100% en 2020). Ces hausses s'expliquent par la valorisation des déchets ferrailles produits dans les années antérieures.



Consommation d'énergie et émissions de gaz à effet de serre

Améliorer l'efficacité énergétique des sites et diminuer les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et donc, notre impact sur le changement climatique, est une de nos priorités. Cela fait partie des engagements portés au plus haut niveau du groupe Orano, avec des objectifs de réduction de ses consommations en énergie et de ses émissions de Gaz à Effet de Serre.

Les besoins en énergie sont des aspects importants dans l'exploitation minière. Les activités et les installations sont énergivores. Leurs consommations entraînent des émissions dans l'atmosphère, et varient en fonction de la nature des matières / produits utilisés. Leur suivi constitue un indicateur clé de performance environnementale et économique.



ÉLECTRICITÉ

Jusqu'à sa fermeture, la COMINAK a mené plusieurs actions pour diminuer ses consommations en électricité et en carburants : diagnostic d'efficacité énergétique, plans de suivi de performance des engins, de la mine et de l'usine, recensement des postes les plus

consommateurs en électricité, sensibilisation des opérateurs notamment.

On note :

- **ZU** : en 2021 par rapport à 2020, on note une baisse de la consommation d'électricité de 25%. Cette baisse, moins importante par rapport à celle de ZI est due au départ de certains agents de la cité suite à leur sortie des effectifs et à la prise en charge de l'électricité par les agents qui sont restés dans la cité.
- **ZI** : la baisse de la consommation de d'électricité par rapport à 2020 est de 66%. Elle est due :
 - à la poursuite des actions de performance (nouvelle organisation du travail des équipes 4x3 avec l'arrêt de la ventilation primaire sur 7 postes en fin de semaine, la baisse de la production du remblai...).
 - à l'arrêt des activités de production à la Mine au 31 mars et aux activités de traitement de minerai à l'Usine au 30 avril. Il faut noter aussi la sortie des effectifs de certains agents qui a induit à la baisse de consommation dans les bureaux.

GASOIL

La consommation globale de gasoil est en baisse de 76% par rapport à 2020 : baisse importante de consommation enregistrée dans les secteurs suite à l'arrêt des activités d'extraction et de traitement de minerai.



ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

Convaincu du rôle que le nucléaire peut jouer dans la transition énergétique vers une électricité bas carbone, Orano est engagé depuis 2004 dans un programme de réduction de ses émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) afin de contribuer à l'effort collectif d'atteinte des objectifs de l'accord de Paris sur le climat.

CONSOMMATIONS D'ÉLECTRICITÉ (en MWh)

	2018	2019	2020	2021	%
Électricité ZU	12 621	11 199	10 804	8 107	-25%
Électricité ZI	45 940	46 314	44 969	15 370	-66%
TOTAL	58 560	57 512	55 773	23 477	

CONSOMMATIONS DE GASOIL (en m³)

	2018	2019	2020	2021
Mine	1 104	1 022	953	258
Usine	3 444	3 570	3 755	838
Centrale	3 447	2 360	1 886	643
Carrière	376	646	284	76
Véhicules légers/Poids lourds	235	271	246	82
TOTAL	8 606	7 869	7 086	1 897

Orano souhaite renforcer sa contribution à la neutralité carbone avec un objectif de réduction de 40% de ses émissions de GES directes et indirectes (scope 1 et 2) d'ici à 2025*.

Sur le site minier, les émissions de GES peuvent provenir de différentes origines :

- combustion des énergies fossiles (carburants) sur les groupes électrogènes, moteurs de VL, PL et engins miniers, chaudières ;
- émission de CO₂ par décarbonation lors des phases d'attaque acide du minerai ou par ajout de solutions acides sur des réactifs carbonatés ;
- gestion des déchets
- émissions de composés halogénés (isolants électriques), fluides caloporteurs, réfrigérants et anti-incendies utilisés sur le site industriel.

Pour parvenir à réduire ces émissions de GES, plusieurs leviers sont employés, tels le renouvellement de matériel par des équipements plus performants, l'optimisation des consommations de carburants fossiles et d'électricité, ou encore la sensibilisation des collaborateurs.

En 2021 la COMINAK n'a produit que pendant 4 mois, l'arrêt des consommations et des traitements liés aux minerais a entraîné une forte diminution des émissions des GES par rapport aux années précédentes.

ÉMISSION DE GAZ À EFFET DE SERRE (en tonnes)

	2018	2019	2020	2021
NOX	648,6	614,67	635	164
CO ₂ procédés et installations	14 382	14 660	16 287	3 315
Fréons t CO ₂ eq	618	615	580	293
Émissions directes de GES - scope 1 (tCO ₂ eq)	37 098	35 389	36 813	8 657
Émissions indirectes de GES - scope 2 (tCO ₂ eq)	60 873	50 247	51 413	20 947
Émissions totales de gaz à effet de serre scope 1 + scope 2 (tCO ₂ eq)	97 971	85 636	88 226	29 604

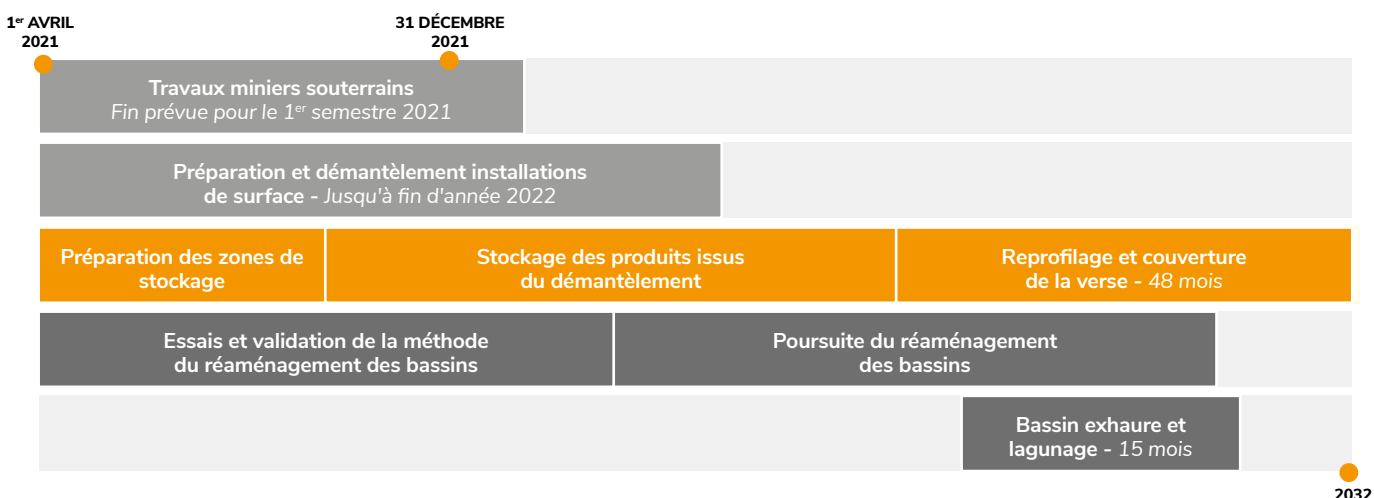
*année de référence 2015



Volet technique et environnemental du réaménagement

Planifier et concevoir la fermeture en consultation avec les autorités et les parties prenantes concernées, mettre en œuvre des mesures pour traiter les aspects environnementaux et sociaux associés à la clôture, et avoir des dispositions financières permettant la réalisation des engagements pris y compris après la fermeture.

CALENDRIER DES ÉTAPES DU RÉAMÉNAGEMENT





SUIVI DES ENGAGEMENTS DU VOLET TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL AU 31 DÉCEMBRE 2021

ENGAGEMENTS	INDICATEURS/OBJECTIFS	RÉSULTATS AU 31/12/2021
Démarrer les travaux de réaménagement dès la fin des activités de production	31/03/2021	Les travaux de réaménagement ont démarré dès le début du mois d'avril 2021
Mettre en œuvre un plan de surveillance de l'environnement adapté dès le démarrage du projet de réaménagement. Surveillance prolongée de 5 ans extensible (si les conditions le nécessitent) après la fin du projet	20 contrôles/an (eau, air et chaîne alimentaire)	En 2021, 750 prélèvements ont été effectués (toutes analyses et tous ouvrages/stations de surveillance radiologique)
Respecter pour le public une dose efficace ajoutée annuelle totale inférieure ou égale à 1 mSv	Moins de 1 mSv/an	L'ensemble des contrôles attestent du respect de la limitation à moins de 1 mSv
Réaliser un diagnostic radiologique complet des bâtiments de la ville d'Akokan	100% des bâtiments	Dans le cadre du plan compteur, 100% des maisons d'Akokan ont été diagnostiquées
Traiter les bâtiments radiologiquement marqués de la ville d'Akokan suivant les critères définis dans le cadre du plan compteur validé de manière tripartite en 2010	100% des bâtiments marqués traités	95% des bâtiments nécessitant une intervention ont été traités. Les interventions ont été programmées selon le niveau de marquage identifié. La fin des travaux est prévue pour la fin du premier semestre 2022
Limiter au maximum la superficie des terrains radiologiquement marqués en zone industrielle (travaux aire, alvéole de stockage et réaménagement de la verse)	2 zones avec restriction d'usage et d'accès (2= verse et bassins)	Les travaux de reprofilage de la verse et l'aménagement des zones de stockage sont en cours conformément au planning
Garantir pour la mine la stabilité du réaménagement des ouvrages débouchant au jour	100% de gros trous bouchés et bouchage de la descenderie	Les travaux souterrains sont en cours et l'ensemble des gros trous ainsi que les deux descenderies sont bouchés Tout au long de l'avancée des travaux, des vérifications de la stabilité du sol sont réalisées
Assurer le traitement et la surveillance des aquifères afin que l'eau potable fournie à Arlit respecte les normes de potabilité nationales et internationales (OMS)	Zéro dépassement de seuil pour la potabilité de l'eau	La surveillance des aquifères est assurée par les prélèvements d'eau et un réseau de 150 piézomètres installés sur le site et autour
Mettre en place un programme ambitieux de recours à la sous-traitance et à la main d'œuvre locale et nationale dans la réalisation des travaux de réaménagement réparti sur l'ensemble du projet à l'horizon 2032	90% des heures travaillées sont effectuées par des sous-traitants locaux	À fin 2021 sur l'ensemble des travaux, plus de 90% des heures travaillées ont été effectuées par des sous-traitants locaux



L'ensemble des travaux a pour objectifs d'assurer une stabilité durable en termes de santé et de sécurité publiques, de réduire les impacts résiduels ainsi que la superficie des terrains soumis à des restrictions d'usage après le réaménagement.

Dès la première année, des jalons importants ont été franchis sur le volet technique/environnemental.

Travaux miniers souterrains

Au niveau de la mine les travaux de bouchage des deux descenderies d'accès à la mine sont terminés ainsi que les 4 murets de la mine souterraine situés à 200 m et 120 m de profondeur.

Ces "murets en béton armé" ont pour objectif de reproduire une communication entre les nappes phréatiques traversées par la mine proche du naturel.

Le bouchage des gros trous (puits d'aération) est en cours avec un taux de réalisation de l'ordre de 93%.

Démantèlement des installations de surface

L'usine de la COMINAK est une installation imposante culminant à **plus de 30 m de hauteur**. L'équipement le plus lourd pèse **110 tonnes**. Son chantier de démantèlement requiert des compétences et des ressources très différentes de celles de travaux de maintenance ou de travaux neufs.

C'est pour ces raisons que le chantier a été scindé en 3 lots constitués de façon à regrouper les différentes unités de production du site par familles "techniques" en fonction de leur type de structure, des techniques de démantèlement à y appliquer et des similitudes de risques Hygiène, Sécurité, Environnement.

L'ensemble de ces sous-chantier avancent conformément au planning avec notamment la déconstruction des hautes structures critiques de l'usine et le désamiantage des bâtiments en zone industrielle.

Reprofilage de la verse à résidus

Dans le cadre du projet de réaménagement, d'importants travaux sur le reprofilage et la couverture de la verse à résidus sont entrepris afin d'assurer une protection radiologique de l'environnement et la stabilité des sols sur le long terme.

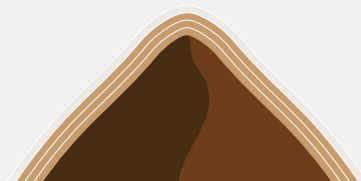
Depuis 2020, une série d'essais a été réalisée pour déterminer le choix des matériaux, l'épaisseur de la couverture et le mode opératoire.

LE SAVIEZ-VOUS ?

À chaque étape de la réalisation de la planche d'essai, des mesures radiologiques sont effectuées pour mesurer l'atténuation des émissions

À terme, 4 couches constitueront la couverture :

- 3 couches d'argilite
- 1 couche de grès pour garantir l'étanchéité





PERFORMANCE SOCIÉTALE



PRINCIPE MINIER

Chercher à améliorer continuellement la performance sociale et contribuer au développement social, économique et institutionnel des pays et des communautés hôtes.

À travers l'engagement d'Orano, membre auprès d'associations professionnelles dans le domaine, la COMINAK applique et respecte des objectifs et missions de ces structures dont :



À travers l'adhésion de l'État, en tant qu'entité déclarante, la COMINAK siège au sein du groupe multipartite du dispositif national d'ITIE au Niger.



Gouvernance

La COMINAK s'implique dans le développement socio-économique des départements d'Arlit et d'Iférouane et la région d'Agadez. Le Comité Bilatéral d'Orientation (CBO), créé en 2006 entre les sociétés minières, les collectivités locales et les services déconcentrés de l'État, offre un cadre formel pour les différents financements des actions planifiées et validées avec les acteurs locaux en faveur de la population.

Ainsi la prise en compte des attentes de nos parties prenantes dans nos projets se manifeste notamment par des échanges réguliers avec les

acteurs permettant de partager avec eux sur les enjeux de nos activités.

Dans le cadre du réaménagement du site, un comité technique mis en place par arrêté interministériel se rend périodiquement sur site pour le suivi des activités validées dans l'APD.

L'intégration dans le territoire

INVESTISSEMENTS SOCIÉTAUX

La COMINAK reste un acteur majeur de la mise en œuvre de la politique de développement régional mise en place à la fin des années 70 dans le Nord du pays à l'initiative du gouvernement et liée à l'essor de l'industrie minière régionale.



La COMINAK dispose de plusieurs mécanismes d'appui et d'accompagnement aux autorités locales dans leur politique visant le bien-être des populations. Elle finance directement des actions de solidarité dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la formation et de l'accès des populations à l'eau. Dans les cas de situations d'urgence, elle vient en aide aux populations sinistrées.

Dans le cadre des accords de partenariats du Comité Bilatéral d'Orientation (CBO) la COMINAK a pris en charge en 2020 et 2021, à hauteur de 100 MFCFA au titre de sa quote-part. Le financement des activités identifiées est soumis par les bénéficiaires dans les différents domaines de l'éducation, le soutien à la culture, l'accès à l'eau et la santé (Voir tableau ci-après).

La COMINAK a aussi assumé ses responsabilités sociétales en réalisant directement d'autres dépenses liées au développement régional et local :

- Soins de santé gratuits aux populations externes aux sociétés qui habitent dans les villes induites d'Arlit et Akokan, des environs, voire même d'autres régions du pays ;
- Mise à disposition des utilités pour les logements FDS ;
- Fourniture d'eau à la population (jardins et fontaines publiques)
- Dotation en carburant et lubrifiants, au profit de la Coopérative des Maraîchers d'Iférouane ;
- Certaines charges de gestion urbaine des villes d'Akokan et Arlit.

La fourniture d'eau potable à la population à travers la Société d'Exploitation des Eaux du Niger (SEEN) s'est arrêtée en 2017. Elle s'est néanmoins poursuivie pour les lieux publics (jardins, fontaines publiques, écoles) et les logements des FDS : 453 Mm³ en 2021 et 475 Mm³ en 2020.





La COMINAK participe indirectement à l'autosuffisance énergétique régionale d'Agadez à travers la SONICHAR. La SONICHAR a réalisé un chiffre d'affaires de 2.76 GFCFA en 2021, de 5,6 GFCFA en 2020. La COMINAK a choisi de déléster ses consommations aux profits des populations pendant les périodes de pointes.

Le désenclavement de la région se poursuit avec l'entretien de la route bitumée reliant Arlit à Tahoua. En 2020, la COMINAK a provisionné des dépenses à hauteur de 625 MFCFA et 314 MFCFA en 2021 pour le budget du GERTA. Ce budget représente 1% du chiffre d'affaires de la COMINAK. Il est destiné à la prise en charge de l'entre-

tien périodique et à la réalisation des gros travaux de réfection de la route.

Le tableau ci-dessous présente les détails des actions réalisées dans le cadre du partenariat avec les montants des dépenses associées en appui au développement local.

DÉVELOPPEMENT LOCAL (Comité des Partenariats)	MFCFA 2018	MFCFA 2019	MFCFA 2020	MFCFA 2021
Éducation et renforcement des capacités	38	14	12	14
Soutien à la culture et sport régional	1	-	-	-
Accès à l'eau et fourniture eau	52	114	56	29
Ouvrages et équipements	2	-	-	-
Santé, Hygiène et assainissement	37	9	5	10
Appui technique a l'élaboration de dossiers			10	
TOTAL DÉVELOPPEMENT LOCAL	130	137	83	53
AUTRES ACTIONS POUR L'INTÉGRATION DANS LE TERRITOIRE	MFCFA 2018	MFCFA 2019	MFCFA 2020	MFCFA 2021
Coopérative Maraîchers Iférouane	20	21	21	21
Logements FDS	70	32	26	21
Soins de Santé Populations Externes	170	134	105	267
Aides de proximité	58	62	69	48
Fourniture d'eau à la population	51	39	39	37
Cession Cite à l'État (construction fosses)	-	-	-	278
Autres dépenses RDS sociétal	-	-	-	105
TOTAL DIVERS	369	288	260	778
TOTAL CONTRIBUTIONS	500	425	343	831



Volet sociétal du réaménagement

En concertation avec l'État du Niger et les parties prenantes locales, des actions sociétales ont été initiées en vue de limiter l'impact socio-économique de la fermeture de la COMINAK.

Ces actions sociétales ont pour principaux objectifs de maintenir le niveau d'éducation ainsi que celui des activités économiques de la ville d'Akokan et de soutenir le développement économique des départements d'Arlit et d'Iférouane.

Le volet sociétal représente 10% du budget de l'APD construit dès la structuration du projet RDS sur la base de la cartographie des impacts de la fermeture réalisée par la COMINAK.

L'année 2021 a été consacrée à la signature des conventions et leur mise en œuvre.

Parmi les grands projets lancés, on peut citer l'entrepreneuriat, le financement de bourses d'études pour les scolaires de la région et l'accompagnement des maraîchers d'Akokan avec le transfert des puits.

Plan de transition

Il s'étale sur 5 à 10 ans selon les actions, pour permettre un accompagnement adapté selon les thématiques, et assurer une transition la plus progressive possible.

HÔPITAL

La convention avec le Ministère de la Santé Publique du Niger qui définit les conditions de la cession de l'hôpital de la COMINAK à l'État a été signée le 8 octobre 2020.



Cette convention a acté :

- Un transfert progressif sur 5 ans : fonte naturelle du personnel en biseau avec le personnel médical public.
- Un accompagnement financier de 10 ans pour la prise en charge des budgets d'entretien, de maintenance et des utilités. L'arrivée du personnel de la Santé Publique va débuter le 1er juillet 2021. La gratuité des soins pour la population est maintenue jusqu'au 1er janvier 2022.

INFRASTRUCTURES

La Convention avec le Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat pour le transfert à l'État des infrastructures de la cité minière qui compte plus de 1 400 bâtiments, a été signée le 8 février 2021.

INDUSTRIE MARAÎCHÈRE

Suite à l'arrêt des activités, et pour soutenir l'industrie maraîchère, la COMINAK s'est engagée à accompagner la commune urbaine d'Arlit pour le montage d'un nouveau projet de fourniture d'eau. 5 puits prévus pour être cédés aux maraîchers, dont 1 en 2021, suite à l'arrêt des bassins de lagunage afin de pallier au manque d'eau.



CITÉ MINIÈRE

La COMINAK a lancé avec le Ministère de l'Urbanisme un processus de cession des habitations de la cité minière. Étant donné que les terrains ont été attribués à la COMINAK à titre gratuit durant son exploitation, la gestion finale revient à l'État. Une convention de transfert a été signée entre les deux (2) parties en janvier 2021.



Les conditions du transfert du réseau d'eau potable (réseau distribution et forages) à la SEEN/SPEN ont été actées par la signature d'une Convention le 30 décembre 2020 et sont entrées en vigueur le 31 juillet 2021.

Selon cette convention, la COMINAK s'est engagée à :

- Assurer un compagnonnage technique des équipes de la SEEN/SPEN pendant 3 mois ;
- Participer financièrement à l'entretien des piquages en ville induite pendant 2 ans ;
- Mettre 3 puits existants à la disposition de la SPEN pendant 2 ans.

Par ailleurs, les discussions sur le transfert du réseau électrique à NIGELEC sont finalisées et la convention a pris effet le 1^{er} juillet 2021. Chaque usager devra souscrire une police d'abonnement auprès de la NIGELEC. Désormais les tarifs nationaux s'appliqueront pour l'électricité (frais couverts auparavant par la COMINAK).



SUBVENTIONS ÉDUCATION, CULTURELLES ET SPORTIVES

L'éducation étant une priorité de la politique sociétale d'Orano, la COMINAK a décidé de maintenir les subventions à destination des paiements des utilités dans les écoles de la cité pendant 10 ans. Conformément à ses engagements, la COMINAK va également maintenir des subventions culturelles et sportives avec un montant dégressif sur 5 ans.



PROGRAMME DE BOURSES

Le domaine éducatif à travers le soutien au système scolaire est l'un des axes majeurs du plan de transition sociétale de la COMINAK en lien avec son engagement vis-à-vis du développement local. L'objectif est de maintenir et renforcer la qualité de l'enseignement d'Arlit.

Dès la rentrée de septembre 2021 et pour une période de 5 ans, un programme de bourses d'études a été mis en place pour les élèves et lycéens des départements d'Arlit et d'Iférouane. 4 étudiants ont été sélectionnés en septembre 2021, deux filles et deux garçons, et seront accompagnés tout au long de leurs études supérieures.



165 MFCFA sont provisionnés pour l'ensemble du programme pour la scolarité.

Une convention a été signée avec l'Agence Nigérienne des allocations des Bourses (ANAB) représentant le Ministère en charge de l'Enseignement Supérieur et la COMINAK en août 2021.

Des filières ont été choisies pour répondre aux besoins de qualifications des départements d'Arlit et d'Iférouane avec comme double objectif de soutenir



la réussite des jeunes des départements et d'encourager les formations dans les domaines techniques et sociaux.

DOMAINES RETENUS :

- L'Agriculture/ Élevage ;
- L'Environnement / Gestion des déchets ;
- La Santé ;
- L'Énergie / Énergies renouvelables

Programme entrepreneurial

La COMINAK, via son partenaire la Maison de l'Entreprise, expert reconnu au niveau national, a lancé en décembre 2020 une campagne d'appel à candidatures de projets d'entrepreneuriat auprès des salariés de la COMINAK, des sous-traitants, fournisseurs et promoteurs des départements d'Arlit et d'Iférouane. À l'issue du processus de sélection des dossiers, 56 projets ont été retenus parmi 1 300 candidats. Les projets retenus couvrent des secteurs d'activité diver-



PROJET DE RECONVERSION ÉCONOMIQUE

Atténuer les impacts socio-économiques que pourrait engendrer l'arrêt des activités est l'un des principaux engagements de la COMINAK.

4 000 M FCFA ont été budgétés par la COMINAK pour ce projet

Les différentes études menées par l'État du Niger et par la COMINAK ont permis d'identifier 5 filières prometteuses dans lesquelles devront s'inscrire les projets :

- Les travaux publics
- Le transport et la logistique
- L'agro-alimentaire
- La valorisation des ressources minérales
- L'artisanat, les commerces et autres activités

Ainsi, s'appuyant sur la cartographie des impacts réalisée par la COMINAK et les conclusions de l'étude d'impact financée par le projet GOLD, les préfets des départements d'Arlit et d'Iférouane pilotent une réflexion avec les maires de leurs communes pour soumettre des projets de reconversion économique à la COMINAK à la fin du premier semestre.

Après la tenue d'un comité au sein de la COMINAK, des discussions auront lieu afin d'accompagner des projets structurants identifier et sélectionner par les communes d'Arlit et d'Iférouane.

sifiés et reflètent les axes majeurs de la politique de développement départemental d'Arlit et d'Iférouane.

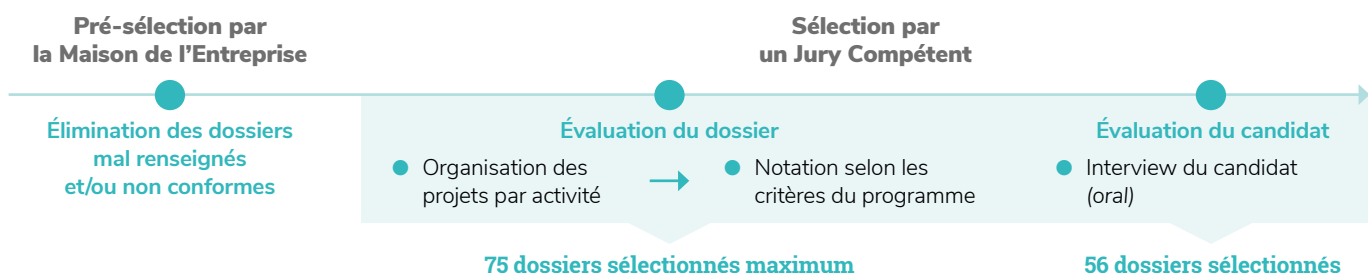
Les 56 projets sélectionnés bénéficieront d'un accompagnement "technique"

de la part de la Maison de l'Entreprise : aide au montage du business plan, à la gestion d'entreprise, aide à la constitution du dossier de prêts bancaires et de "gestion".

- 30% des lauréats sont des projets portés par des salariés de la COMINAK.
- 20% sont des sous-traitants de la COMINAK. Le nombre des dossiers sous-traitants retenu est deux fois supérieur à l'engagement pris par l'entreprise.
- 80% des projets sont localisés dans la région d'Agadez. Les projets hors Agadez sont des projets portés par des salariés de la COMINAK.
- 20% des projets sont portés par des femmes.

PROCESSUS DE SÉLECTION DES PROJETS D'ENTREPREUNARIAT EN UN COUP D'ŒIL :

Les projets sélectionnés doivent être annoncés avant la fin du 2^{ème} trimestre 2021.





SUIVI DES ENGAGEMENTS DU VOLET SOCIÉTAL AU 31/12/2021

ENGAGEMENTS	INDICATEURS/OBJECTIFS	RÉSULTATS AU 31/12/2021
Impliquer les parties prenantes locales dans le processus de décision avant la fermeture et dans le suivi des travaux de réaménagement de site	<ul style="list-style-type: none"> ● 1 CLI / an ● 2 visites des comités de suivi local et national / an 	<p>1 CLI en décembre 2020 en amont de la fermeture et 1 CLI en 2021 ont rassemblé la population et les parties prenantes locales. En complément, une campagne de sensibilisation de la population appelée "caravane" a été organisée avec la société civile dans 8 quartiers de la ville en décembre 2021</p> <hr/> <p>Le site de la COMINAK a accueilli en 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● 1 visite du comité de suivi national ● 2 visites du comité de suivi local ● 3 visites ministérielles ● Une dizaine de rencontres avec les parties prenantes locales (hors CLI)
Accompagner le processus d'une communication continue et transparente	<ul style="list-style-type: none"> ● 3 newsletters / an ● Création d'un site internet dédié 	<ul style="list-style-type: none"> ● 2 newsletters ont été publiées en 2021 ● Un site internet dédié a été créé ● Un bureau d'information situé en zone urbaine d'Akokan a été ouvert en 2020
Transfert du réseau d'eau potable de la cité Transférer le réseau eau potable de la cité minière aux sociétés en charge de la production et la distribution d'eau au Niger	31/07/2021	Au 31/12/21, 25% des logements de la cité ont été transférés aux sociétés en charge de la distribution d'eau au Niger (SPEN et SEEN). Durant les travaux, la COMINAK continue d'assurer l'approvisionnement en eau jusqu'à la fin du transfert
Transfert du réseau électrique de la cité Transférer les réseaux électriques de la cité minière aux sociétés en charge de la distribution d'électricité au Niger	31/07/2021	Au 31/12/21, 100% des logements de la cité ont été transférés aux sociétés en charge de la distribution d'électricité au Niger (NIGELEC). Durant les travaux, la COMINAK continue d'assurer l'approvisionnement en électricité jusqu'à la fin du transfert
Transfert de l'hôpital de la COMINAK Transférer l'hôpital de la COMINAK à l'État sur une période de 3 à 5 ans, et assurer un accompagnement pour une durée de 5 années supplémentaires	31/07/2021	Depuis le 1 ^{er} juillet 2021, les premiers soignants du service public sont arrivés et sont accompagnés/formés par les équipes déjà en place pour 3 à 5 ans
Transférer les logements et lieux communs de la cité minière à l'État	100% des logements transférés au 31/12/2021	100% des logements non utilisés dans le cadre du projet de réaménagement ont été rétrocédés à l'État du Niger conformément à la convention signée avec l'État du Niger et validé par le Ministère en charge de l'Urbanisme et du Logement. Les logements vétustes présentant un danger immédiat ont été ou sont actuellement en cours de démolition.
Limiter les impacts socio-économiques et environnementaux et participer au développement de projets de reconversion/ revitalisation et de développement économiques	Rapport sur l'étude sur les impacts socio-économiques de la fermeture de la COMINAK et la reconversion économique menée par l'État via le projet Gold	En 2021, la COMINAK a participé à 3 ateliers "rencontres des acteurs" sur les impacts socio-économiques de la fermeture de la COMINAK à l'issue desquels l'État du Niger a publié un rapport où cinq filières économiques porteuses ont été retenues : travaux publics, transport & logistique, agro-alimentaire, valorisation des ressources minérales et artisanat/commerce/autres activités
Accompagner le maintien et, si possible, le développement des activités de maraîchage sur la ville d'Akokan	3 puits transférés le 31/12/2022	<p>Les travaux pour le transfert des puits ont démarré début 2022 (équipement en système de pompage solaire)</p> <p>La COMINAK a mis en place les infrastructures nécessaires pour le maintien de l'approvisionnement en eau des maraîchers en attendant le transfert effectif des puits</p>
Favoriser la reconversion des personnes économiquement impactées par la fermeture via le soutien à l'entrepreneuriat	<ul style="list-style-type: none"> ● 50 Projets entrepreneuriat sélectionnés ● Mise en place du partenariat avec la Maison de l'Entreprise ● Formations "création d'un business plan" de tous les lauréats 	<p>Au total, 56 projets ont été sélectionnés pour intégrer le programme entrepreneuriat mis en place avec la Maison de l'Entreprise</p> <p>La formation des lauréats pour la création d'un business plan est terminée. Le lancement des 1^{ers} projets est attendu courant du premier semestre 2022 ainsi que l'accompagnement des porteurs de projets</p>



Les retombées économiques

Permettre aux entreprises locales d'accéder aux possibilités de passation de marché et de sous-traitance tout au long du cycle de vie du projet, que ce soit directement ou en encourageant les grands contractants et fournisseurs, et en soutenant les initiatives qui visent à améliorer les opportunités économiques offertes aux communautés locales.

Les impacts des activités de la société sur le tissu socio-économique de la région se mesurent à l'aune :

- Des effets d'entraînement induits sur l'économie locale et régionale

en termes d'impacts sur les chiffres d'affaires réalisés par les sous-traitants et fournisseurs de la région et sur l'emploi régional et local.

SUPPLY CHAIN

Conformément à la politique Achats d'Orano, la COMINAK applique les procédures applicables aux achats locaux, nationaux et internationaux.

Le tableau ci-dessous donne le récapitulatif des chiffres d'affaires réalisés par l'ensemble des fournisseurs des biens et services de la société classé par pays et par provenance et nature de leur interventions. 374 fournisseurs Nigériens contre 440 en 2020 ont approvisionné la COMINAK.

	2018	2019	2020	2021
Demandes de travaux permanentes	28	18	9	64
Prestataires sous contrat	561	550	589	381
Prestation (Niger Labour)	0	29	73	32
TOTAL	589	597	671	477

Récapitulatif Parts Fournisseurs	CA 2020 (MFCFA)	
	Montants	%
Niger	23 924 169 124	61,7
Matières et fournitures	7 411 670 780	30,98
Prestations	16 181 058 790	67,63
Investissements	331 439 554	1,39
Afrique	551 674 992	1,42
Matières et fournitures	448 000 171	81,21
Prestations	23 147 630	4,2
Investissements	80 527 191	14,6
France	11 897 959 139	30,69
Matières et fournitures	5 274 232 394	44,33
Prestations	5 896 323 705	49,56
Investissements	727 403 040	6,11
Autres pays	2 399 390 508	6,19
Matières et fournitures	2 202 892 719	91,81
Prestations	13 940 110	0,58
Investissements	182 557 679	7,61
Total général	38 773 193 763	100

Récapitulatif Parts Fournisseurs	CA 2021 (MFCFA)	
	Montants	%
Niger	15 859 279 739	72,57
Matières et fournitures	3 220 040 791	20,3
Prestations	12 459 256 877	78,56
Investissements	179 982 071	1,13
Afrique	73 973 560	0,34
Matières et fournitures	47 636 563	64,4
Prestations	24 283 477	32,83
Investissements	2 053 520	2,78
France	5 672 064 811	25,95
Matières et fournitures	448 658 910	7,91
Prestations	5 165 333 012	91,07
Investissements	58 072 889	1,02
Autres pays	248 956 822	1,14
Matières et fournitures	200 003 440	80,34
Prestations	48 953 382	19,66
Investissements	0	0
Total général	21 854 274 932	100



CONTRATS “CLÉ EN MAIN” POUR GARANTIR LA SÉCURITÉ, QUALITÉ ET DÉLAIS

La quasi-totalité des contrats passés dans le cadre des travaux de réaménagement du site de la COMINAK sont prévus d'être des contrats de type "clés en main": le sous-traitant amène en complément de son savoir-faire, ses capacités d'études, son matériel, ses équipes de maintenance, son encadrement de chantier, ses équipes HSE et ses structures de pilotage de chantier (reporting financier, planification, pilotage de contrat).

Ce choix correspond à une volonté de garantir les aspects HSE, Qualité et Délais des travaux en contractuant avec des sociétés spécialisées dans des domaines (démantèlement, terrassements spéciaux, etc.) sur lesquels la COMINAK ne possède pas l'expertise nécessaire.

Les activités supports vont employer 100% de personnel nigérien dont 95% en local. Il s'agit des commandes



pour des activités de préparation aux travaux (préparation des aires de stockage, nettoyage et mise en sécurité des installations, adaptation de containers destinés au stockage de déchets spéciaux par exemple) et des activités de suivi (gestion de la zone de stockage des produits de démolition, prestations HSE entre autres).

Le processus achat et la contractualisation ont pris plusieurs formes : appels d'offres ouverts, prolongation de contrats existants et adaptation de contrats existants aux nouveaux périmètres. Chaque fois que les moyens techniques, le périmètre financier et le savoir-faire nécessaires à l'exécution de ces contrats correspondaient aux capacités et à l'expérience des entreprises locales et que les offres financières se situaient dans les prix du marché, ces marchés leur ont été attribués.



6

ENGAGEMENT DES PARTIES PRENANTES



PRINCIPE MINIER

Engager un dialogue ouvert et transparent avec les principales parties prenantes sur les défis et les opportunités du développement durable. Rendre compte efficacement des progrès accomplis et de la performance, et les faire vérifier de manière indépendante.



La COMINAK est engagée de longue date dans une démarche de dialogue, de concertation et de partage avec ses parties prenantes pour assurer l'acceptabilité de ses activités.



Relations avec les parties prenantes

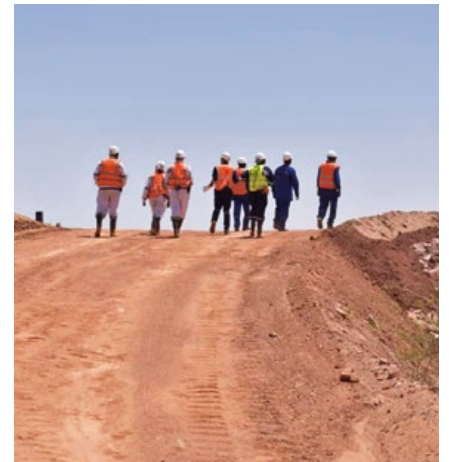
À travers des exposés-débats portant sur les résultats des actions exécutées dans le cadre du Système de Management Intégré, du Comité Bilatéral d'Orientation (actions sociétales), de la Commission Locale d'Information (CLI), du Comité de Santé et Sécurité au Travail (CSST) et en application de notre politique Santé Sécurité et Environnement, la COMINAK répond aux interrogations et attentes du public, à travers :

- Des relations suivies et permanentes avec les autorités locales et nationales ;

- Une publication d'un rapport RSE diffusé périodiquement aux parties intéressées citées ci-dessus ;
- Des actions de sensibilisation environnementale dans les écoles, dans les familles des employés et au niveau de certains utilisateurs de ressources en eau comme les maraîchers d'Akokan en collaboration avec des ONG et associations locales ;
- Des actions de soutien aux collectivités locales (entretien des routes, des barrages, mise en place de forages dans les petites agglomérations, soins médicaux gratuits pour les populations, etc) ;
- D'une communication de proximité utilisant les outils de communication de masse (les radios privées et communautaires locales, les télévisions, les

affiches, journaux...) et à l'occasion des audiences publiques ou des activités culturelles et sportives départementales et régionales ;

- Des visites guidées du site industriel au profit des populations, leaders d'opinion, autorités locales, journalistes, etc. ;



- Le Comité Bilatéral d'Orientation (CBO) qui se tient plusieurs fois par an et permet de sélectionner puis de suivre l'exécution des projets de développement financés par Orano pour le compte de la région ;
- La mise en place volontaire d'une Commission Locale d'Information (CLI) où sont invités : les autorités administratives, les représentants des forces de défense et de sécurité, les autorités coutumières, les autorités municipales, les ONG et les associations d'Arlit ;
- Un accompagnement des intervenants extérieurs locaux dans la maîtrise des impacts environnementaux des activités qu'ils réalisent.

Une Commission Locale d'Information rassemblant les sociétés minières et les populations locales, s'est tenue en 2020 et 2021.

Communication et transparence

Un plan de communication est annuellement élaboré et déployé par le Responsable Communication et Relations Extérieures et par le coordinateur des actions sociétales pour améliorer l'écoute des parties intéressées.

De nouveaux outils de communication dédiés permettent de renforcer le partage d'informations avec les parties prenantes sur l'avancement du réaménagement.

- Site internet dédié
- Newsletter d'informations

Consultez le site 

BUREAU D'INFORMATION À AKOKAN

Un bureau d'information situé en zone urbaine d'Akokan a été ouvert en 2020 pour répondre aux questions des parties prenantes locales.

Il peut recevoir une vingtaine de personnes dans le hall qui sert de lieu de réunion. Le bureau est également utilisé pour toutes les activités sociétales de la COMINAK (rencontre avec les représentants des populations et autres appuis aux populations). Ce

bureau restera opérationnel durant toute la période du réaménagement.

RÉUNIONS ET ATELIERS D'INFORMATION

Concernant le RDS, la COMINAK a également mis en place des instances de dialogues et organisé des visites sur le site.

Depuis le démarrage du projet, les équipes de la COMINAK ont accueilli :

- 3 visites des comités local et national
- 3 délégations ministérielles
- 12 visites de la Direction Départementale des Mines



En complément, une tournée d'information, sous forme de caravane itinérante, en collaboration avec la société civile et les chefs de quartiers de la cité d'Akokan, a permis fin 2021 d'aller à la rencontre des habitants de 8 quartiers d'Akokan.



CARAVANE DE SENSIBILISATION DES HABITANTS D'AKOKAN 2021



Du 22 au 26 décembre 2021, les équipes de la COMINAK sont allées à la rencontre de la population d'Akokan lors d'une tournée "caravane".

Cette tournée, organisée en collaboration avec l'ONG AGHIR IN'MAN et les chefs de quartiers a permis d'informer les habitants d'Akokan sur les sujets sociétaux et environnementaux liés à la fermeture de la COMINAK. Cette action, complémentaire au bureau d'informations a permis de créer un meilleur cadre d'échanges, de répondre aux questions des habitants, de recueillir des suggestions et de garantir une bonne orientation dans les aspirations de développement de ces populations.



Faire reposer l'implication des parties prenantes sur une analyse du contexte local et mettre à la disposition des parties prenantes locales des dispositifs efficaces pour la résolution des réclamations liées à l'entreprise et à ses activités.

La COMINAK respecte les meilleures pratiques internationales pour le secteur des industries extractives et valorise la transparence et le dialogue avec ses parties prenantes. La gestion des réclamations est un élément essentiel de la qualité de nos relations avec nos parties prenantes.

Une gestion responsable et transparente des plaintes de nos parties prenantes

Pour favoriser la prise en compte des attentes et des préoccupations des populations riveraines, la COMINAK a mis en place un mécanisme de réclamation permettant aux communautés et aux individus affectés par nos activités d'enregistrer des plaintes et des réclamations, conformément à la procédure de gestion des plaintes d'Orano Mining.

Pour toute plainte ou doléance exprimée, le responsable communication et des relations extérieures enregistre les informations trans-



misés quel que soit le canal (email, lettre, visite au bureau, etc.) et ouvre un dossier. Une copie est transmise au plaignant. Un comité sur site instruit la plainte à travers un examen initial, et après une phase d'enquête et d'analyse validée par la Direction, une réponse est apportée au plaignant, dans un délai de deux mois maximum.

Dans cette optique, Orano Mining a déployé en 2020 sur l'ensemble de ses sites, un mécanisme de réclamation pour résoudre les plaintes au niveau opérationnel. Cette procédure est destinée à traiter un litige, une demande d'explication sur un problème spécifique, ou une remarque au sujet d'une activité de l'entreprise.

Remontées 2021

Sur l'ensemble des doléances recensées pour 2021, la COMINAK a remonté

3 réclamations qui ont été publiées dans le rapport RSE d'Orano Mines.

Toutes ces doléances sont en lien direct avec nos activités et respectent les critères d'éligibilité de la procédure mise en place :

- Éclaircissement et demande des maraîchers à propos du nombre de puits que la COMINAK a prévu de leur céder après l'arrêt des activités d'exploitation
- Constat du chef de village par rapport à la baisse de débit d'eau sur le forage d'Afasto
- Retour sur l'état d'avancement du processus de cession des villas et logements aux salariés, anciens salariés et occupants

Leur traitement est intervenu au plus tard une semaine après leur exposition/ écrits, et pour chacune une réponse ou solution a été apportée.



INITIATIVE POUR LA TRANSPARENCE DANS LES INDUSTRIES EXTRACTIVES



L'initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (ITIE) est une initiative volontaire qui vise à renforcer, dans les pays riches en ressources pétrolières, gazières et minières, la bonne gouvernance des revenus publics issus de leur extraction.

Après deux ans d'absence, en janvier 2019, le Gouvernement nigérien a annoncé qu'il avait l'intention de reprendre sa place au sein de l'ITIE.



Sa candidature a été approuvée en février 2020, faisant du Niger le 53^{ème} pays à mettre en œuvre la Norme ITIE, et le 25^{ème} en Afrique.

BASE D'ÉTABLISSEMENT DES DONNÉES

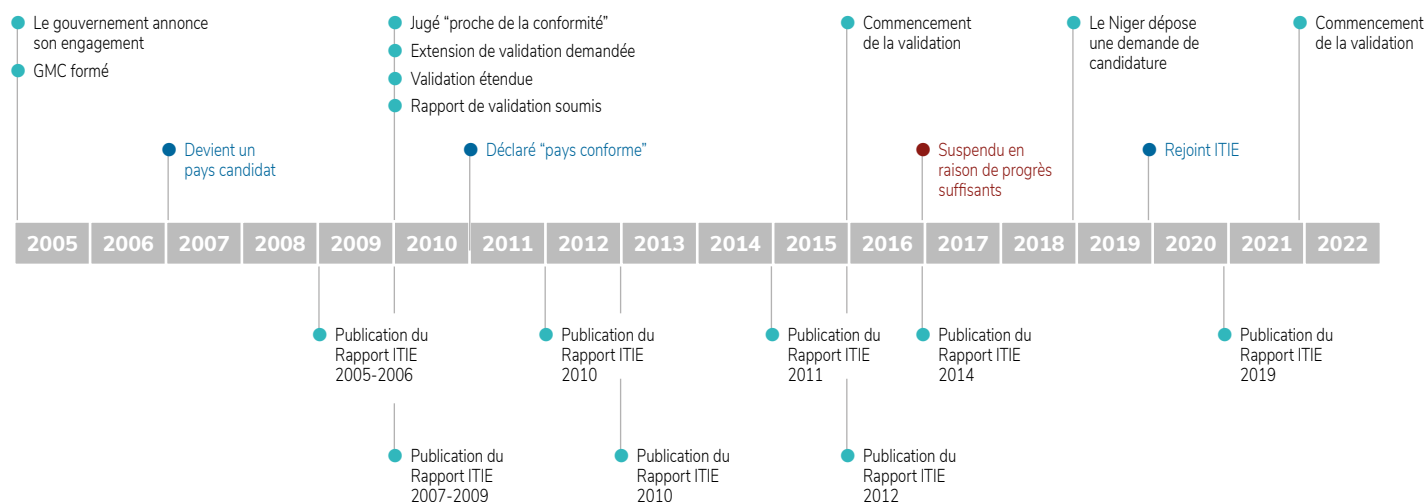
Les informations présentées dans la déclaration ITIE ont été préparées à

partir des systèmes comptables de la société, utilisés pour la préparation des comptes sociaux.

Les comptes sociaux de la société la COMINAK S.A. ont été établis selon le référentiel comptable de l'OHADA, et sont audités par un cabinet agréé.

Impôts/Taxes/Redevances/Autres en FCFA	Montant payé en 2020	Montant payé en 2021
Redevance minière	3 615 770 911	1 330 174 337
Dividendes	-	-
Redevance superficière	350 150 000	475 150 000
ITS	657 504 009	594 979 933
IRVM et redevance ASTRO NIGER	352 929 952	362 650 203
Impôts sur les sociétés (I.S.B.)	-	-
Précompte I.S.B. retenu sur factures fournisseurs	240 563 756	175 504 380
TVA retenue a la source sur factures fournisseurs	410 916 508	481 864 539
TVA facturée par la COMINAK	71 560 331	78 306 830
Droits de douanes	987 177 372	182 650 862
Autres impôts et taxes divers	903 621 672	434 620 967
Appuis aux collectivités	210 213 884	808 499 608
TOTAL	7 800 408 395	4 924 401 659

HISTORIQUE DU PROCESSUS D'ITIE AU NIGER



GLOSSAIRE

AMT : Agent de Maîtrise des Travaux

Becquerel (du nom du physicien français qui découvrit la radioactivité) :

Unité de mesure de la radioactivité, qui vaut une désintégration par seconde. On le note Bq. C'est une unité très petite. La radioactivité naturelle d'un corps humain est de 10 000 Bq, soit 130 Bq/kg.

Chaîne alimentaire : Ensemble des relations qui unissent, d'un point de vue alimentaire, les différents niveaux trophiques d'un écosystème.

Contamination : Présence d'un élément chimique ou d'un corps étranger dans une matière ou dans un milieu. Contamination radiologique : présence d'éléments radioactifs dans une matière ou un milieu n'en contenant pas naturellement.

Dose, débit de dose, dosimétrie, dosimètre : La dose est la quantité d'énergie reçue et réellement absorbée par des objets irradiés (notamment par les êtres vivants).

La dosimétrie est l'évaluation des débits de doses et la mesure se fait à l'aide d'un appareil spécifique, le dosimètre. Elle s'exprime en joule par kilo de substance irradiée, unité appelée également Gray. Toutefois dans le cas de l'irradiation des êtres vivants, la nocivité d'un rayonnement dépend aussi de sa nature (alpha, gamma...) et du type de tissu exposé (peau, organe interne...) Pour cette raison, est calculée à partir de la dose absorbée par les tissus, une dose efficace mesurée en Sievert. La nocivité d'un rayonnement dépend beaucoup de l'intensité de la dose absorbée.

Le débit de dose efficace est la quantité d'énergie reçue par un kilogramme de matière vivante pendant un certain temps.

- le micro sievert, noté μSv , qui vaut un millionième de Sievert.
- le milli sievert, noté mSv , qui vaut un millième de Sievert.

Effluent : Fluide (gaz ou liquide) produit par une activité humaine et contenant des matières polluantes ou porteur d'énergie.

Environnement (ISO 14001) : Milieu dans lequel un organisme fonctionne, incluant l'air, l'eau, la terre, les ressources naturelles, la flore, la faune, les êtres humains et leurs interrelations.

Exhaure : Ensemble des eaux provenant d'une exploitation minière, pompées et rejetées dans le milieu pour que la mine reste à sec.

Gray : mesure de la dose absorbée.

Impact environnemental : Toute modification de l'environnement, négative ou positive, résultant totalement ou partiellement des activités, produits ou services d'un organisme.

Irradiation : Exposition à un rayonnement et, par extension, effet d'une exposition à un rayonnement.

ISO 14001 : Partie de la norme internationale ISO 14000 relative à la mise en place d'un système de management environnemental. Les entreprises qui le choisissent s'engagent dans un processus d'amélioration continue de leurs performances environnementales. Elles sont contrôlées tous les 3 ans par un auditeur externe à l'entreprise qui certifie que le système de management environnemental est conforme à la norme.

Lixiviation : Opération qui consiste à faire passer un solvant sur des matériaux disposés en couche pour en extraire un ou plusieurs constituants solubles.

OHSAS 18001 : Référentiel international définissant les exigences applicables à un Système de Management de la Santé et de la Sécurité de salariés, en vue de sa certification.

PPM : Partie Par Million ; c'est par exemple 1 gramme dans une tonne.

Radioprotection : Ensemble des mesures destinées à assurer la protection sanitaire de la population contre les rayonnements ionisants.

Sievert (du nom du physicien suédois considéré comme étant le fondateur de la radioprotection moderne) : Unité de mesure de la dose efficace. On le note Sv. Ses sous multiples fréquemment utilisés sont :

Système de management environnemental (SME) : Selon ISO 14001, le SME est une composante du système de management environnemental global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour élaborer, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale.

Système de management intégré (SMI) : Un système de management qui permet de gérer de façon globale les parties communes aux référentiels Qualité, Sécurité, Environnement en fonction des caractéristiques de l'entreprise (secteur d'activité, politique, moyens humains et financiers).

ACRONYMES

AMT :	Agent de Maîtrise des Travaux	GO :	Groupe Géologie	SME :	Système de Management Environnemental
APD :	Avant-Projet Détaillé	GPEC :	Service Gestion Prévisionnelle Emploi Compétences	SMI :	Système de Management Intégré
APS :	Avant-projet sommaire	GRH :	Groupe Ressources Humaines	SOx :	Oxyde sulfureux
ASF :	Agent Sécurité Formation	GT :	Gros Trous	ST :	Sous-traitants
ATAA :	Accident de Travail avec Arrêt	HIPO :	Évènements à haut potentiel de gravité	Tba :	Tonnes brutes abattues
ATSA :	Accident de Travail Sans Arrêt	HSE :	Groupe Hygiène Sécurité Environnement	Tbpd :	Tonnes brutes produites
CCN :	Centre la COMINAK de Niamey	ISO :	Organisation internationale de normalisation	TF :	Taux de Fréquence
CEQ :	Correspondant Environnement Qualité	LO :	Groupe Logistique	TG :	Taux de Gravité
CK :	La COMINAK	LO/EE :	Service Logistique Eau et Energie	TM-S :	Troubles Musculosquelettiques
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale	MDT :	Médecin du travail	TMS :	Travaux Miniers Souterrains
COPI :	Comité de Pilotage	MED :	Groupe Médical	TNI :	Transport Nucléaire International
COV :	Composé Organique Volatil	MI :	Mines	TPH :	Tourniquets Pleine Hauteur
CSED :	Comité Sécurité Environnement Direction	MO :	Modes Opératoires	TS7 :	Transporteur Stérile n°7
CSST :	Comité Santé et Sécurité au Travail	MP :	Maladies Professionnelle	tU :	Tonne Uranium
DE :	Directeur des Exploitations	mSv :	milli Sievert	US :	Usine
DG :	Directeur Général	MVP :	Management Visuel de la Performance	US/EA :	Service Usine Electricité Automatisation
DPR :	Directeur de Production	NOx :	Oxyde d'azote	US/EM :	Service Usine Entretien mécanique
EAP :	Energie Alpha Potentielle	OE :	Ouvriers et employés	VGR :	Valeur Guide de Référence
EPI :	Équipement de Protection Individuel	ONG :	Organisation Non Gouvernementale	VSH :	Visite Sécurité Hiérarchique
FCFA :	Franc de la Communauté Financière Africaine	PA :	Plan d'actions	VSI :	Visite Sécurité Installation
FDS :	Forces de Défense et de Sécurité	PS :	Personnel Supérieur	VSP :	Visite Sécurité Participative
GAA :	Groupe Gestion des Approvisionnements et Achats	PSL :	Premier secours léger	ZI :	Zone Industrielle
GES :	Gaz à Effet de Serre	QPO :	Groupe Qualité Performance Opérationnelle	ZI-CK :	Zone Industrielle de la COMINAK.
		RdS :	Réaménagement du Site	ZI-SR :	Zone Industrielle de la SOMAÏR.
		SG :	Secrétariat Général	ZU :	Zone Urbaine

Pour toutes suggestions et/ou informations complémentaires, vous pouvez nous contacter au 00227 80002192 :

ABDOULAYE Aboubacar

Secrétaire Général

La COMINAK - Siège social

La Maison de l'Uranium

Route de l'Aéroport

BP : 10545 NIAMEY-NIGER

